

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA...	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	\$8.00
UNION POSTALE	\$10.00

Édition hebdomadaire

CANADA...	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE..	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

La "désobéissance civile" aux Indes

En quoi cela peut intéresser les Canadiens.

Les dépêches de ce matin nous apprennent que c'est aujourd'hui même que doit commencer aux Indes la mise en vigueur de la tactique dite de "désobéissance civile". — C'est-à-dire, ce semble, l'insurrection pacifique contre l'autorité britannique, le refus de la reconnaître dans la pratique de la vie courante. Ces dépêches ajoutent que le fait inspire de sérieuses inquiétudes pour deux raisons: encore, d'abord, que les directeurs du mouvement aient décidé de limiter, pour le début, à deux régions déterminées l'application de leur tactique, on n'est pas du tout sûr que le mouvement ne se répandra pas avec une rapidité beaucoup plus considérable; puis, bien que le chef suprême du mouvement, Gandhi, soit formellement opposé à l'emploi de la violence, il est difficile de croire que, dans l'état actuel des choses, il n'éclatera point de conflits sanglants entre les troupes britanniques et les Indiens. Et, l'incendie une fois allumé, où s'arrêtera-t-il?

Faut-il, une fois de plus, répéter que, si lointains qu'ils nous paraissent, ces événements ne nous offrent pas que l'intérêt d'un spectacle tragique, sans relations avec notre vie propre? Il peut être ennuyeux pour un certain nombre d'entendre indéfiniment répéter ces vérités désagréables, mais il sera beaucoup plus ennuyeux d'être soudainement mis en face de leurs conséquences — qui peuvent être formidables pour notre Canada et dans un avenir très prochain. Répétons donc qu'avec la question des Indes, c'est le projet d'une nouvelle intervention militaire canadienne, en Asie cette fois, qui peut demain surgir.

Nous ne nous lassons pas de le répéter: l'idée a déjà pris dans les cerveaux d'un certain nombre de dirigeants anglais une telle consistance qu'au lendemain même de la dernière guerre européenne, alors que les Canadiens songaient naturellement beaucoup plus à calculer le coût de leur dernière aventure qu'à en projeter une nouvelle, un très haut fonctionnaire britannique, retour d'Orient, demandait carrément à des hommes politiques canadiens-français si, advenant une insurrection aux Indes, l'Angleterre pourrait compter sur le concours de troupes canadiennes.

Et ce ne serait là que l'application du principe que formulait l'autre jour à l'Université Club de Montréal lord Lee de Fareham, le propre ministre de la Marine anglaise, lorsqu'il disait: "Après tout, vous ne pouvez faire vivre un empire (un an Empire) sur le principe de la "responsabilité limitée" pour l'une quelconque de ses parties. Vous reconnaissez cela pleinement. Vous avez reconnu noblement et généreusement dans la Grande Guerre quand vous avez prodigué sans compter vos ressources en hommes et en argent..."

Pas de responsabilité limitée, cela est clair, et l'exemple, de ce qu'implique, (dans la pensée de lord Lee et de ses pareils), cette responsabilité illimitée ne l'est pas moins: c'est la tragique aventure qui a coûté au Canada cinquante mille vies humaines, une dette qui entrave gravement son progrès économique, compromet son avenir politique, sans compter une campagne électorale qui a dressé les uns contre les autres les divers éléments de la population canadienne. Croit-on que, pour les impérialistes britanniques, une insurrection qui risquerait de leur faire perdre les Indes et d'enlever à l'Empire les deux-tiers ou les trois-quarts de sa population, leur paraîtrait, moins que la dernière guerre européenne, susceptible de mettre en cause la responsabilité illimitée des Dominions? Croit-on que, pour faire traduire en acte une fois de plus, le principe de la solidarité militaire des pays d'Empire, ils ne sauraient pas déchaîner d'aussi puissants facteurs qu'hier? De multiples causes accidentelles, extérieures au principe même de la solidarité impériale, les y inciteraient d'ailleurs. L'Angleterre, bien qu'elle soit sortie de la guerre dans un état financier sensiblement supérieur par exemple à celui de la France, est assez lourdement chargée pour que beaucoup de ses hommes publics cherchent à rejeter sur les épaules des "nations sœurs" une partie des fardeaux futurs. (Exemples: l'appel de lord Lee à la coopération navale du Canada et la déclaration de Lloyd George affirmant que, de toute construction navale future, il espère bien que les Dominions prendront leur équitable part.) Puis, la métropole manque de soldats. Le terrain de facile recrutement qu'offrait l'Irlande est fermé. Il est peu probable qu'une nouvelle guerre séduise l'imagination des foules anglaises.

D'aucuns songeront peut-être qu'en écrivant ceci nous éversons de vaines fantômes, que ces perspectives sanglantes excèdent le domaine de la probabilité, celui même de la vraisemblance. A ceux-là nous disons simplement: Rappelez-vous de quelle oreille vous avez écouté les prévisions (combien dépassées!) de l'homme politique qui, voici vingt ans déjà, vous montrait dans l'aventure sud-africaine le principe de notre intervention dans une grande guerre européenne. Et voici sept ans à peine, de quels haussements d'épaules auriez-vous — avez-vous, en fait — accueilli les hommes clairvoyants qui vous indiquaient, comme conséquences logiques de notre intervention telle qu'envisagée — si la guerre durait assez longtemps — la conscription et la ruine.

Nous ne disons pas: Demain, les troupes canadiennes seront aux Indes, mais: Si la situation s'aggrave, si l'on a besoin d'une armée considérable, on fera effort pour les y amener. Et, si cet effort ne se heurte pas, dès le début, à une vigoureuse résistance, elles iront...

Le passé — un passé tout récent encore — n'est-il pas là-dessus garant de l'avenir?

Omer HEROUX.

Billet du soir

Anniversaire

Il y aura huit ans ce mois-ci que je ne suis pas allé aux petites vues. D'aucuns riront de moi. D'autres me mépriseront, m'appelleront la plus parfaite des "saintes Nitouches"! D'autres enfin me ridiculiseront à cœur joie, sous prétexte que je suis scrupuleuse. Et ceux-là seuls auront parfaitement raison. Car j'ai, en moi, le scrupule des belles choses, des actes honnêtes, du respect de la morale, du grand air pur, vivifiant qu'apporte à toute âme le culte du beau.

Huit ans aujourd'hui que je n'ai pas donné un sou à ces gens qui louangent et exaltent le vice, les crimes, les passions déshonnêtes, qui ne respectent rien, pas même l'honneur, le foyer, la femme, qui battent en brèche toutes les barrières élevées depuis des siècles par la morale chrétienne, qui vont au

coeur des vies privées, du mal secret, caché, et qui exhibent ensuite aux yeux crédules de nos gens les scènes dégoûtantes, révoltantes, tout cela pour s'enrichir.

Mettions un frein à leur sans-gêne, ligons nos efforts pour enrayer ce mal qui pénètre dans chaque fibre de notre être, ronger notre fièvre rac canadienne. Beaucoup diront que les vues sont un progrès de la science, qu'il ne faut pas être arriéré, qu'il faut être de son temps et, sous ce prétexte, s'engouffreront dans les salles, par milliers, pour manger leur pain quotidien. Les résultats? Pénètrent dans nos jeunes foyers modernes, qu'y trouvent-ils? Le foyer désert ou l'enfant seul... Et je passe, car la plaie est trop profonde et les blessures, innombrables...

Certes, il y a des jolies vues, des choses intéressantes, des films de pays exotiques, des merveilles mises sous nos yeux. Mais ces représentations ne sont jamais seules.

Est-ce que je me trompe? Je vous assure que non; et si vous savez comme je suis fière de mes huit ans sans cinéma!

SUZON.

Politique fédérale

La session qui s'en vient

Le choix du président — Un chef d'opposition — Nos avances à la Roumanie.

Ottawa, 30. — Les libéraux sont au pouvoir depuis deux mois seulement et la prochaine session, selon toutes les probabilités, s'ouvrira le sept mars prochain. Il est à peu près impossible de retarder plus longtemps parce que le gouvernement aura besoin d'argent pour continuer à administrer le pays et que le parlement seul est autorisé à l'accorder. D'ailleurs la première session ne sera pas importante. Le premier ministre se bornera, dit-on, à faire voter les crédits suffisants et à annoncer la politique du gouvernement sur les chemins de fer, le tarif, le remaniement des comités. Puis, à l'automne le nouveau régime des sessions de novembre s'appliquera, et alors commencera la vraie bataille sur les grandes questions qui sont aujourd'hui à l'étude.

L'ouverture des Chambres, cette année, aura quelque chose d'important. A l'exception des représentants du Québec, presque tous les députés sont des nouveaux venus dans la politique. Ce sera autant de figures nouvelles à observer et à examiner pendant longtemps avant de les reconnaître à leur place sur le parquet. L'assistant-secrétaire de la Chambre, qui nomme, pendant le vote, les membres à mesurer qu'ils se lèvent, aura fort à faire dès les premiers temps pour appliquer sans hésitation à chaque visage le nom qui convient. Et les cérémonies qui veillent à la porte des couloirs exerceront leur pupille à distinguer les brebis des loups qui essaieront à se glisser avec le reste du troupeau.

Dès le début, le secrétaire des Communes, son assistant et les avocats parlementaires feront prêter aux députés le serment d'usage, après avoir vérifié sur la liste à eux remise par l'officier-rapporteur en chef de tout le Dominion, qu'ils sont d'âge et justifiés. Puis ces messieurs de la Chambre des communes se rendront en corps au Sénat où l'orateur leur dira que Son Excellence le gouverneur-général ne juge pas à propos de leur révéler immédiatement les raisons pour lesquelles il les a convoqués parce qu'ils ne se sont pas encore choisis un orateur. Alors les députés retourneront dans leurs quartiers pour accomplir ce devoir important. Le premier ministre propose ordinairement le nom d'un député comme président de la Chambre, et l'un de ses collègues l'appuie. Chacun fait un petit boniment où les mérites du candidat reçoivent le panegyrique qui leur est constitutionnellement dû; le chef de l'opposition y va, lui aussi ordinairement de ses louanges, puis le secrétaire lit une motion proposant que M. X. soit nommé orateur. Et si la majorité des voix vont au candidat du premier ministre — c'est règle générale — un choix unanime, l'orateur est alors déclaré élu; il prend son fauteuil, d'où il dirigera toutes les délibérations de la Chambre. Plus tard, les députés retourneront au Sénat où ils sont mieux reçus cette fois et le gouverneur consent à leur dire pourquoi il les a convoqués.

Cette année, outre le choix de l'orateur, il y aura encore, pour l'opposition, à faire le choix d'un chef. D'après la loi d'aujourd'hui il ne peut qu'en avoir un, parce qu'il n'y a qu'un traitement de 88,000; et il y a deux oppositions. Cependant les progressistes avec leur capitaine vont s'effacer volontairement, à ce que l'on croit. Le rôle d'opposition ne conviendrait pas bien à ceux qui ont promis au gouvernement une neutralité bienveillante pour autant que les ministres se contenteront de soumettre des lois justes et bien-faisantes pour le pays. Les gens de l'Opposition veulent tirer du gouvernement tout ce qu'ils peuvent tirer, sans en faire partie. Alors, comme ils se donneront le titre d'amis et en promettant au gouvernement une aide assez facile, celui-ci, tenté par cette apparence bienveillante, pourra être entraîné plus loin qu'il ne le voudrait d'abord.

Le chef de l'opposition sera donc le chef des conservateurs. M. Meighen sera l'homme le plus probable. Les quelques jours de vacances qu'il prend maintenant dans le sud des Etats-Unis ne seront pas pour adoucir ses facultés combatives et agressives. Il sera assez difficile de le déplacer, malgré les griefs que les unionistes peuvent avoir contre lui. Il aura sans doute l'appui des députés qui ont été élus avec lui pendant la campagne qu'il dirigeait. D'ailleurs ses dons parlementaires lui promettent tellement ce rôle qu'on le reconnaît un peu comme l'homme de la situation et du moment.

Les libéraux auront en face d'eux une opposition progressiste assez molle, qui ne demande qu'à donner son appui pourvu qu'on soit obéissant à ses desirs et une opposition irréductible et sans répit, l'opposition des conservateurs conduite par M. Meighen.

On parle aussi un peu de donner comme assistant à M. Meighen, M. Bennett de Calgary, candidat défait aux dernières élections générales, mais parlementaire de bonne force. On tâcherait de lui trouver un autre siège quelque part. La combinaison Meighen-Bennett ne

paraît pas devoir marcher parce qu'elle est pour ainsi dire absolument impossible. Il existe déjà entre ces deux hommes une rivalité qui date de plusieurs années.

Lorsque M. Bennett a attaqué en 1914 Mackenzie et Mann, ainsi que tous les gouvernements passés du pays pour leur politique ferroviaire, dans le grand discours qui a fait son tour de presse et est encore commenté aujourd'hui, il le fit contre M. Meighen, qui défendait le bill si déplaisant à M. Bennett. M. Bennett était alors conservateur comme il l'est aujourd'hui; mais on a attribué, non sans raison, sa volte-face subite et temporaire, à son mécontentement de n'avoir pas obtenu la position de ministre que M. Borden venait d'accorder à son rival, M. Meighen. Depuis ce temps, les relations sont peut-être devenues plus cordiales entre les deux antagonistes, puisque M. Meighen a demandé à M. Bennett de faire partie de son ministère en 1921, et que celui-ci a accepté. En admettant ainsi, M. Bennett se mettrait décidément au rang de subordonné. Mais si quelques chefs conservateurs entreprennent aujourd'hui de s'en servir pour le donner à M. Meighen comme partenaire, la lutte recommencera sans doute, plus violente et plus âpre entre ces deux partenaires d'un jour, l'un doit valoir l'autre, sous peine d'être vaincu lui-même. La bataille éclatera vite, et les deux Westerners ont la colère prompt et peu de scrupules sur les méthodes. Les deux jaloux ne vivraient pas longtemps en paix, sans compter que ce système dualiste est le plus sûr moyen de paralyser l'action du parti conservateur, à cause de la zizanie qu'elle introduit parmi l'armée des partisans.

Nous ne sommes pas près de rattraper les vingt millions de dollars que nous avons bien consenti à prêter à la Roumanie pour le plus grand bénéfice des industriels et manufacturiers canadiens, si l'on en croit les nouvelles qui nous viennent d'outre-mer. Le gouvernement roumain est, en effet, d'un désintéressement merveilleux; il ne répond pas seulement aux lettres que notre gouvernement veut bien lui écrire pour réclamer les intérêts qui sont échus. Et le même gouvernement roumain qui a contracté la dette vient d'être élu une seconde fois dans une élection générale.

Cette aventure éclaire bien la politique financière du gouvernement unioniste canadien. S'il y avait un pays sous le soleil qui ne pouvait pas prêter d'argent aux autres nations après la guerre, c'était bien le Canada, endetté envers divers créanciers de sommes énormes d'argent. Mais M. Borden, sans tenir compte de cette situation financière, consentait des prêts qui n'avaient pas les garanties suffisantes. Pendant le même temps, notre ministre des finances présentait des budgets qui, loin de montrer un surplus quelconque, ne faisaient qu'ajouter à notre dette publique. Et, cette année, les échéances commencent à arriver sans que nous ayons fait aucune provision pour les rencontrer. Il nous faudra trouver en décembre près de 8200,000,000 pour payer des obligations de la Victoire en même temps que les déficits des chemins de fer, de la marine et autres départements continueront à s'accroître. Les libéraux à qui le tâche incombe dans le moment de trouver de l'argent pour payer nos dettes devront aussitôt se mettre au travail pour faire face à ces obligations.

On prévoit cependant que malgré toutes les conditions adverses M. Fielding réussira à présenter un budget assez satisfaisant. Pour les cinq premiers mois de l'année financière courante les recettes surpassent les dépenses de 50 millions; mais la crise qui sévit va peut-être nous faire perdre cette avance pendant les mois qui restent. Un autre emprunt sera nécessaire, même si le budget s'équilibrait enfin cette année, pour acquitter la première échéance de nos dettes de guerre.

Léo-Paul DESROSNIERS.

La buvette

M. Taschereau répondait hier à M. Dufresne qui s'enquerrait de la nature des amendements possibles à la loi des liqueurs, quant aux buvettes et aux tavernes, d'attendre que le gouvernement le dépose. Personne ne sait au juste quels changements la loi subira, sur ce point. On ne croit pas, cependant, qu'il abolisse la buvette. Au moins ne devrât-il pas accroître les privilèges reconnus aux buvettes et ne pas leur laisser, par exemple, vendre des vins au verre, comme ils le veulent. Ils sont censés ne vendre que de la bière, et cela suffit; beaucoup de gens estiment même que c'est trop et qu'il faudrait fermer toutes les buvettes. S'il n'y a pas moyen d'en venir là pour l'instant, on doit pouvoir, dans les endroits où les ci-buvettes, la commission, de son côté, use de tous ses pouvoirs et de tout son discernement, dans l'octroi des patentes, ces semaines-ci.

Un journal de Québec signale le fait que les journaux canadiens-français ont souvent été jusqu'ici traités parricides la jambe, dans les ministères, à Ottawa, où l'on donne toutes sortes de rapports intéressant la public à la presse anglo-canadienne, tout prêts pour insertion, tandis que jamais ou presque jamais les Canadiens français n'ont des copies françaises de ces documents fournis à même les fonds fédéraux. "Lorsqu'un communiqué est envoyé aux journaux", qu'il ait 50 lignes ou 50 pages, il est invariablement et uniquement rédigé en anglais", dit l'Événement, qui ajoute: "En ces douze derniers mois, deux pièces d'une importance nationale ont été transmises à la presse par l'entremise du gouvernement... Le fameux rapport Shaughnessy sur la question ferroviaire et la lettre de sir Joseph Flavelle sur le même su-

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

L'information française

Bloc-notes

Le résultat

Un journal de Toronto publie, en marge d'une affaire d'assassinat qui fait beaucoup de bruit, à Montréal, de ce temps-ci: "Les journaux en parlent tant qu'ils peuvent, les français comme les anglais. Une partie de ce qu'ils impriment est franchement grotesque; et cela provient du fait qu'il y a fort peu de renseignements authentiques et qu'il s'y en ajoute fort peu, tous les jours. Aussi les journaux sont-ils pleins d'entrevues avec toutes sortes de gens qui ne sont même pas renseignés de loin sur l'affaire et font-ils une place très large aux enquêtes de reporters et de détectives, parcourent payés pour leur aider dans leurs recherches. On a jusqu'ici publié des colonnes et des colonnes dans les journaux montréalais, là-dessus, mais rien de tout cela n'a révélé quoi que ce soit de neuf sur la tragédie et n'a aidé la police" (Toronto Star, 30 janvier). Alors? alors, ces journaux, — Le Devoir n'en est pas, — ont simplement gaspillé leur encre et leur papier à ressasser des potins de concierges, des ragots de buvettes, des histoires abracadabrantes et décolorées, d'aveux, de confessions, qui ne renferment pas un mot de vrai. Toute cette publicité intense pour ce mince résultat! Le journalisme à sensation est décidément une belle invention. Et plus les journaux feront du journalisme en marge de cette affaire, moins la police pourra découvrir la vérité, atteindre les coupables.

Sans franchise

On se rappelle les articles ultra-élogieux pour la France que le Star de lord Atholstan a publiés pendant la guerre, les appels qu'il fit aux Canadiens français d'aller défendre "la belle France, leur mère-patrie". Depuis, le Star a changé de manière. Ainsi, hier soir, sous le titre "Endangering World Peace", le caricaturiste ordinaire du Star représentait, en train de jeter une clé anglaise (comme ça se trouve?) dans la machine de la paix mondiale, une femme en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coardec dans laquelle les neuf-dixièmes des habitants du Star, s'ils sont intelligents, ont pu facilement reconnaître la république française. Le caricaturiste, au dernier moment, a-t-il hésité à la désigner plus nettement, en inscrivant son nom dans la légende? Ou s'est-il dit que son dessin était assez intelligible? Il n'a rien mis, de façon sans doute à pouvoir répondre, si on remarque qu'il a visé la France: "I dit moi-même, en sabots, coiffée du bonnet républicain, originaire de la coar

Un laboratoire de radium

LE DR GENDREAU, DEMANDE UN OCTROI DE \$150,000 AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL POUR LA FONDATION D'UN INSTITUT SCIENTIFIQUE.

Québec, 31.—Le gouvernement a reçu hier soir, une requête signée par le Dr J.-E. Gendreau, professeur de physique et directeur des études de la faculté de médecine de l'université de Montréal, au sujet de la création d'un laboratoire de radium, à Montréal, pour le développement de la science médicale.

Nous donnons ci-dessous un résumé de cette requête.

Dans la requête, le Dr Gendreau allègue que la science est le grand facteur du progrès économique; c'est une conclusion reconnue, sur-tout depuis la guerre, par les hommes d'Etat, les chefs d'industrie et même par la masse des ouvriers.

Tous réclament des instituts de recherches d'où jailliront de nouvelles sources de prospérité, et demain les laboratoires pourront encore satisfaire les avidités multiples d'une civilisation dévorante.

Le peuple qui occupera dans vingt ans le premier rang sera celui dont les laboratoires auront porté au plus haut point de puissance les moyens de production. (Barrès).

Dans le Québec français nous n'avons pas un seul de ces laboratoires de base, nous avons des institutions pour la philosophie, les lettres et les arts et des écoles professionnelles, mais la science pure nous est presque inconnue. Des licenciés en physique, cinq ou six en chimie sont payés par les exigences du professorat. Nos universités canadiennes-françaises ont à peine les fonds nécessaires à l'entretien des chaires et laboratoires d'enseignement. Cette tâche spéciale incombe donc au gouvernement; aux dirigeants qui savent prévoir, comprendre un ordre d'idées aussi nouveau peut-être, qu'il l'était pour les directeurs de la "General Electric Co.", la première fois qu'ils votèrent un million pour les recherches, apparemment sans but, des savants à leur service.

Le Dr Gendreau dit qu'il propose d'abord la fondation d'un institut ou laboratoire de radium.

Premièrement: parce que le capital engagé dans l'expérience demeurera en grande partie récupérable, puisque le radium est pratiquement indestructible.

Deuxièmement: parce que je crois qu'il y a probablement là un champ plus fertile en résultats d'une importance économique considérable.

Troisièmement: parce que l'émanation constamment dégagée par le radium peut être utilisée dans nos hôpitaux pour le soulagement et les guérisons des cancéreux, dont le nombre va croissant, et qui sont aujourd'hui presque délaissés.

Quatrièmement: parce que le projet, sous une forme plus ambitieuse et coûteuse, a déjà été présenté par les sommités de Québec et de Montréal, à l'honorable premier ministre et à plusieurs membres du cabinet qui l'ont approuvé.

Enfin, avec une somme de \$150,000 et même moindre, nous pourrions commencer à chercher un roulement et ouvrir enfin une nouvelle route intellectuelle.

LA CHARTE SERA ENCORE AMENDÉE

LES ÉCHEVINS PRÉPARENT UNE LONGUE LISTE D'AMENDEMENTS QUI SERONT SOUMIS À LA LÉGISLATURE DE QUÉBEC.

Les échevins qui font tous partie du comité de législation se réuniront jeudi après-midi, pour discuter les divers amendements qu'ils se proposent de présenter à la législature de Québec.

La liste des amendements projetés, assez longue, contient plus d'une réforme pratique; la voici telle que rédigée par M. Bauset, greffier de la ville:

- 1.—Pouvoirs et attributions du comité exécutif.
- 2.—Nombre des services municipaux.
- 3.—Pouvoirs et attributions des chefs de services.
- 4.—Pouvoir d'emprunt.
- 5.—Emprunts temporaires.
- 6.—Emprunts semi-permanents.
- 7.—Taux d'intérêt sur emprunts effectués en vertu de règlements municipaux.
- 8.—Imposition et perception de taxes générales et spéciales.
- 9.—Octroi de permis (licences).
- 10.—Paiement du coût de la construction, de la réfection, de la réparation et de l'entretien des pavages et des trottoirs.
- 11.—Annexion de municipalités.
- 12.—Emprunt pour travaux d'assainissement de la petite rivière Saint-Pierre et répartition du coût de ces travaux sur les municipalités intéressées.
- 13.—Taux pour l'entretien des rues.
- 14.—Noms des quartiers.
- 15.—Entretien du boulevard Gouin.
- 16.—Ratification du règlement No 761, à l'effet de permettre à la "Royal Trust Company" de construire un édifice au-dessus de la rue des Fortifications, et du contrat basé sur ce règlement.
- 17.—Surtaux sur les compagnies d'utilité publique.
- 18.—Paiement de la taxe de l'eau par les propriétaires.
- 19.—Expropriations.
- 20.—Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes.
- 21.—Remise à la Cité de la totalité du produit de la taxe d'amusement.
- 22.—Amendes imposées par la Cour du Recorder.

- 23.—Causes pour infractions à la loi des liqueurs.
- 24.—Perception par la Ville à son profit du prix des permis (licences) de certaines voitures automobiles.
- 25.—Répartition du coût des égouts collecteurs.
- 26.—Construction et paiement du coût de certains égouts.
- 27.—Obligation pour les compagnies d'utilité publique de fournir certains plans et renseignements à la Ville.
- 28.—Retenue pour réparation des pavages et des trottoirs faits en régie.
- 29.—Plaques historiques sur certains édifices.
- 30.—Obligation de munir les véhicules d'une lumière, le soir.
- 31.—Abrogation des règlements des municipalités annexées à Montréal.
- 32.—Abrogation de la loi 6 Georges V, chapitre 107, au sujet de l'expropriation de la rue Connaught.
- 33.—Évaluation des immeubles, confection et mise en vigueur des rôles.
- 34.—Réglementation du sport.

TRIBUNAUX CIVILS

Conflit entre deux lois

UNE COMPAGNIE DE CLARENCEVILLE EN A CONTRE LA COMMISSION DES LIQUEURS — LA LOI SCOTT ET L'AUTRE

Une requête pour l'émission d'un bref d'injonction a été présentée hier matin, devant le juge Goderue, au nom de la *Missisquoi Bay Trading Company*, de Clarenceville, contre la Commission des liqueurs de la province de Québec.

La demanderesse déclare qu'elle possède un entrepôt à Clarenceville. Elle y est autorisée par le département des douanes. Des liqueurs ont été mises en entrepôt avec la permission de l'officier de la douane et de l'inspecteur fédéral du revenu. Le district est sous le régime de la loi Scott, qui est une loi fédérale. La commission des liqueurs a placé ses agents dans l'entrepôt et en dehors. Ces gens fouillent tous les gens qui entrent ou sortent de l'édifice de la demanderesse. Ils ont saisi plusieurs voitures, enfin exercent mille tracasseries. En plus ils s'opposent à toute expédition de liqueurs. Et la *Missisquoi Bay Trading Co.* se trouve dans l'agréable position de ne pouvoir envoyer de liqueurs sans avoir la certitude de les voir aussitôt saisies par la Commission. Et elle est certaine en plus que la Commission opposera aux revendications de la demanderesse de longues procédures qui auront pour conséquences inévitables de lui faire perdre la vente des marchandises expédiées.

La demanderesse a mis la Commission des liqueurs en demeure de cesser ces vexations, mais la défenderesse n'en a eu cure.

La demanderesse allègue que la Commission n'a pas le droit de placer des agents dans l'édifice ni des gardes aux portes de l'entrepôt en question, étant donné que la commission n'a pas juridiction sur un district qui est encore sous l'autorité de la loi fédérale Scott. En plus elle subit de lourds dommages de la conduite des agents qui chassent inévitablement les clients par leurs tracasseries. Elle demande donc qu'un bref d'injonction soit émis pour ordonner à la défenderesse de retirer ses agents et de les empêcher de pratiquer ces saisies indues.

Le juge Goderue a permis l'émission du bref et a donné trois jours à la défenderesse pour répondre par écrit.

AUTRE BREF

Un bref de certiorari a été présenté, hier matin en Cour de pratique, devant le juge Goderue, par M. R. Mercier contre la Commission des Liqueurs.

Il a allégué que le 22 décembre 1921, il a été traduit devant le juge Proulx. La cause a été renvoyée maintes fois tant par le greffier du greffe de la Cour supérieure que par les magistrats. Le 25 décembre il a été condamné à un mois de prison et aux frais. Dans le document de la conviction, Mercier a été condamné à payer les frais d'emprisonnement ou à faire trois autres mois. Il allègue que dans l'adjudication, il n'est nullement parlé de cette condamnation aux frais. Il prétend que le jugement est de ce fait illégal. Il allègue en plus que la cause remise de date en date a été reprise de façon à ce qu'il fût en mauvaise position de se défendre. Le bref a été ajourné au 2 février.

MONTREAL-EST A GAIN DE CAUSE.

Le Conseil privé composé de lord Buckmaster, lord Atkinson, lord Sumner, lord Wrenbury et lord Carson, a renvoyé à l'unanimité un appel de la *Canada Cement Company* dans une cause contre la ville de Montréal-Est.

La ville de Montréal-Est avait institué des procédures en Cour de circuit, l'an dernier contre la *Canada Cement Company*, pour forcer cette dernière à payer ses taxes et réclamaient de ce chef un montant de \$60,253. La *Canada Cement Company* prétendait que l'estimation de ses propriétés était trop élevée et demandait que le rôle d'évaluation fût révisé. La Cour de circuit a maintenu l'action de la ville de Montréal-Est. La compagnie en a alors appelé de cette décision à la Cour d'appel. Celle-ci a décidé que le jugement de la Cour de circuit était final. La Cour d'appel n'avait pas juridiction pour entendre l'appel.

La *Canada Cement* en a alors appelé auprès du Conseil privé, qui a décidé que le jugement de la Cour de circuit était final.

UN PEU DE LATITUDE

Le juge Dugas a maintenu hier, en Cour de pratique, une action de la *Metal Shingle and Siding Company* contre la *Asbestos Manufacturing Co.*, et a condamné cette dernière à payer une somme de \$6,590.

La défenderesse avait donné une commande à remplir à la demanderesse pour une somme de \$6,590. La *Metal Shingle and Siding Company* a promis que la *Steel Corporation* allait fournir tous les matériaux nécessaires et ce avant la fin de l'année, et qu'à tout événement, la plus grande diligence serait faite. Les matériaux en question n'ont été livrés qu'au mois de février, et la défenderesse a refusé de les accepter. La *Asbestos Manufacturing Co.*, alléguait que les marchandises étaient arrivées trop tard à destination et que son refus de les accepter était justifié puisqu'on les lui avait promises avant la fin de l'année.

Le juge Dugas en est venu à la conclusion que les délais prétendus et les promesses de livraison n'avaient pas une telle rigueur thématique, mais laissent au contraire une certaine latitude. En conséquence, il a maintenu l'action de la *Metal Shingle and Siding Co.*

La session provinciale

(suite de la 1ère page)

Puis, faisant allusion à l'augmentation des crimes au profit de l'impunité des criminels en raison directe de l'augmentation du nombre des autos, comme l'avait dit M. Taschereau, M. Sauvé glisse deux ou trois mots au sujet du ministère de la voirie et du fait que les députés pourraient se rapprocher de ce ministère mieux administré que celui du procureur général, qui attirent un curieux sourire aux lèvres de M. Taschereau.

LOUIS DUPIRE.

Les discours de MM. Sauvé et Taschereau

Québec, 30.—Voici la substance des discours du chef de l'opposition et du premier ministre, au cours du débat de cet après-midi: M. Sauvé débute et dit, en demandant la production de toute correspondance ou plainte entre le gouvernement et certaines personnes, au sujet de l'inefficacité de la police provinciale:

"En faisant cette motion, je désire savoir si le gouvernement a fait tout son possible pour assurer à la police qui est sous ses ordres, l'efficacité nécessaire à la protection de la société. Je ne voudrais être ni injuste ni cruel envers le procureur général, mais il me permettra de lui dire que l'administration de la justice est sévèrement critiquée par le public. Notre population est alarmée et indignée devant l'étrange situation qui nous met sans protection à la merci des bandits les plus dangereux, des assassins et des voleurs. Devrais-je citer les cas de Blanche Garneau, de la jeune Malherbe, de Jobin, de Delorme et de tant d'autres victimes de bandits qui jouissent encore de la liberté au milieu de la société menacée. Je ne désire pas entrer dans les détails aujourd'hui, voulant saisir une autre occasion pour discuter plus à fond l'administration de la justice."

"Je regrette que le premier ministre, pour se payer une malice préméditée, ait eu l'ouverture de la session greffer le nom de Blanche Garneau sur les attaques qu'il a dirigées contre moi, quand j'ai eu l'avis nullement provoqué. N'aurait-il pas fait mieux d'expliquer pourquoi, lui, chef du gouvernement, lui, procureur général, il avait si maladroitement déclaré à la Chambre l'hiver dernier, que les meurtriers de Blanche Garneau avaient été arrêtés et qu'ils seraient pendus. Le lui demande aujourd'hui s'il avait le droit de tenir un pareil langage en cette Chambre devant la province. S'il n'en avait pas le droit, pourquoi l'a-t-il fait, s'il avait raison de le dire, pourquoi les meurtriers n'ont-ils pas été pendus? Cette étrange déclaration du premier ministre a donné une nouvelle force à nos soupçons. Les meurtriers de Blanche Garneau n'ont pas été arrêtés et n'ont pas été pendus. Pourquoi n'ont-ils pas été arrêtés? Il paraît qu'ils ont une mascotte bien puissante à Québec et c'est de celle-là que le premier ministre devrait parler. Le procureur général a-t-il été trompé par ses officiers de police? Ces officiers ont-ils fait preuve d'incompétence, de manque de jugement? C'est ce que je veux savoir avant de ramener ce cas devant la Chambre. Je ne discuterai pas non plus aujourd'hui le cas de Jobin, Malherbe et Delorme. Je me contenterai de dire comme il est évident que les meurtriers soient encore en liberté. On dit que la police provinciale n'est pas libre et que son travail est contrecarré par des interventions secrètes de certains officiers de cour et autres; que la cour de police a besoin de réformes radicales, que certaines cours de recorder ne protègent pas assez les détectives provinciaux qui veulent faire leur devoir. Si c'est vrai, que les détectives le disent avec fermeté au procureur général. S'ils le lui ont dit qu'il n'a fait pour remédier à cet état de choses?"

"Je sais que les détectives ne sont pas traités comme devraient l'être des hommes dignes de la responsabilité et du devoir de leur position. S'ils ne méritent pas plus, il ne semble qu'ils n'ont pas une grosse valeur. Ce qu'il nous faut comme détectives, ce sont des hommes honnêtes et intelligents et non pas de la crapule ou des nullités."

"A la page 138, des comptes publics, je trouve que le service des détectives (salaires) a coûté en 1920-21, \$25,788.56, sans compter les dépenses de voyage. Le chef des détectives, M. Laurin, avait un salaire de \$1700.00, dans les jours de la vie chère, il a été augmenté de \$300.00, ce qui fait \$2,000.00. Les autres ont de \$1,200.00, en baissant jusqu'à \$800.00. Salaires non encourageants pour des positions d'aussi graves responsabilités. Ce n'est pas étonnant que le gouvernement ait un surplus. Dans l'Ontario, le surintendant est payé \$4,600.00, les inspecteurs \$3,000.00 et les sous-inspecteurs \$2,800.00 et \$2,700.00 (Voir comptes publics Ontario page 67)."

"On les détectives du gouvernement de Québec ne sont incompétents, ou ils ne travaillent pas efficacement à cause de leur maigre salaire."

La défenderesse avait donné une commande à remplir à la demanderesse pour une somme de \$6,590. La *Metal Shingle and Siding Company* a promis que la *Steel Corporation* allait fournir tous les matériaux nécessaires et ce avant la fin de l'année, et qu'à tout événement, la plus grande diligence serait faite. Les matériaux en question n'ont été livrés qu'au mois de février, et la défenderesse a refusé de les accepter. La *Asbestos Manufacturing Co.*, alléguait que les marchandises étaient arrivées trop tard à destination et que son refus de les accepter était justifié puisqu'on les lui avait promises avant la fin de l'année.

Le juge Dugas en est venu à la conclusion que les délais prétendus et les promesses de livraison n'avaient pas une telle rigueur thématique, mais laissent au contraire une certaine latitude. En conséquence, il a maintenu l'action de la *Metal Shingle and Siding Co.*

Le juge Dugas a maintenu hier, en Cour de pratique, une action de la *Metal Shingle and Siding Company* contre la *Asbestos Manufacturing Co.*, et a condamné cette dernière à payer une somme de \$6,590.

La défenderesse avait donné une commande à remplir à la demanderesse pour une somme de \$6,590. La *Metal Shingle and Siding Company* a promis que la *Steel Corporation* allait fournir tous les matériaux nécessaires et ce avant la fin de l'année, et qu'à tout événement, la plus grande diligence serait faite. Les matériaux en question n'ont été livrés qu'au mois de février, et la défenderesse a refusé de les accepter. La *Asbestos Manufacturing Co.*, alléguait que les marchandises étaient arrivées trop tard à destination et que son refus de les accepter était justifié puisqu'on les lui avait promises avant la fin de l'année.

salaires ou bien le nombre est insuffisant pour répondre aux besoins de la justice. Quant à leur compétence personnelle et à leur moralité, je ne les connais pas. Je ne connais pas ces détectives même de vue. Dans tous les cas, le gouvernement est responsable de l'état de choses dont nous souffrons, et c'est mon devoir de le dire devant cette Chambre, au nom des intérêts de la société et de la justice. Je ne désire nullement faire de la sensation. Si je l'eusse voulu, je l'aurais devant cette Chambre des lettres qui provoqueraient l'ingénuation générale contre certaines personnes, mais je ne profiterai pas de mon immunité parlementaire pour le faire. Je ne veux pas risquer d'être injuste envers des citoyens, fussent-ils mes pires adversaires. Le premier ministre a déjà lu dans la Chambre des lettres à lui adressées. L'apropos et la manière étaient fort discutables. Je comprends qu'il se présente des cas où nous devons nous servir de lettres qui constituent des documents, mais il faut le faire avec discrétion, avec une grande discrétion. Si je parle ainsi, c'est pour avertir ceux qui après m'avoir adressé des lettres, sont surpris que je ne m'en serve pas à la Chambre. J'aime à me rendre responsable de mes actes, mais pas de ceux des personnes qui m'écrivent, mais me demandent de ne pas se servir de leurs noms."

M. Taschereau

Voici en substance ce que M. Taschereau a répondu: "Le chef de l'opposition nous dit que la population de la province est alarmée et qu'elle est dans la crainte. Qu'on me permette de dire que la population ne trouve pas l'administration de la justice aussi mauvaise que le prétend le chef de l'opposition. Si j'ai parlé de l'affaire de Blanche Garneau, lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, c'est parce que le chef de l'opposition a passé son temps, l'été dernier, à attaquer le gouvernement sur cette question. Je dis et je répète que nous avons arrêté les deux meurtriers de Blanche Garneau. Ils ont été arrêtés, ils ont subi leur procès, mais les jurés ne les ont pas condamnés. Ces gens-là étaient réellement des meurtriers. On avait des déclarations faites par l'un d'eux, sous serment. Ces déclarations ont été répétées, sous serment devant des policiers et des derniers, qui les avaient entendues, ont amené les accusés sur les lieux où avait été trouvé le cadavre et les mêmes déclarations ont été répétées alors. L'individu qui avait fait les déclarations a fait alors des spécifications. Le conducteur d'un tramway a reconnu ces gens comme ayant monté sur son char le soir du crime."

"Un des juges les plus importants de Québec, un des amis importants du chef de l'opposition m'a dit, un jour, à moi-même: 'Soyez contents, les meurtriers, vous les avez.' Quand le chef de l'opposition parle du cas de Mlle Malherbe, je dois lui dire que la police de Montréal relève des autorités municipales et qu'elle est superbement organisée. Le chef Bélanger est payé \$4,000, et c'est un homme des plus habiles. Pour la province, nous faisons tout ce que nous pouvons."

"Quand le chef de l'opposition dit que les meurtriers de Blanche Garneau doivent avoir une mascotte, pour les protéger, je le défie de parler ouvertement et de dire s'il possède quelque renseignement plausible. Qu'il aide à la justice, ce serait bien préférable. Je ne veux pas mettre d'épithète à la conduite que tient actuellement le chef de l'opposition car je ne veux pas manquer aux règlements de la Chambre; mais je dis que la police est libre de faire son devoir et je défie le chef de l'opposition de citer un cas où la police a été empêchée de faire son devoir. Je considère que si le chef de l'opposition connaît quelque chose, il est de son devoir de le faire connaître à la justice. Il est beau et bon de dire que les policiers n'accomplissent pas leur devoir, mais il serait préférable encore de citer des cas. Je repousse cette insinuation mensongère, car nous n'épargnons pas un sou pour rendre la police aussi effective que possible."

Replique de M. Sauvé

M. Sauvé réplique que son but n'est pas d'attaquer le chef du gouvernement, mais d'attirer l'attention de la Chambre sur l'inefficacité de la police. Il fait remarquer qu'il a employé le mot "mascotte" après que le premier ministre s'en fut servi lui-même. Au sujet des meurtriers de Blanche Garneau, M. Sauvé rappelle que les deux individus qui ont été arrêtés n'ont pas été condamnés et que la preuve fut insuffisante pour les faire condamner. Il ne faut donc pas dire qu'ils sont coupables. Le chef de l'opposition demande pourquoi le gouvernement ne fait pas subir un nouveau procès aux deux mêmes accusés, puisqu'il est convaincu que ce sont les deux coupables. M. Taschereau répond qu'on ne peut faire subir deux procès aux mêmes accusés sur une même accusation de meurtre.

En réponse à une question de M. Dufresne, député de Joliette, le premier ministre déclare que le gouvernement a reçu copie d'une résolution du conseil de ville de Joliette, demandant le rappel de la loi conférant le droit aux municipalités de taxer les institutions religieuses.

M. Taschereau ajoute que le gouvernement a inscrit sur son programme d'étude actuel le rappel de cette loi.

Outre le débat sur l'administration de la justice, la plus grande partie de la séance est employée à la lecture des réponses aux questions de l'opposition.

Voici quelques-unes des interpellations et réponses. Elles concernent spécialement la Commission des Liqueurs.

Quel chiffre d'affaires, par mois, la Commission des Liqueurs a-t-elle fait depuis mai au 31 décembre? Rép. 28,291,084.79; juin, 5536,786.28; juillet, 8761,214.07; août, 10,070,851.95; septembre, 11,184,802.43; octobre, 11,294,687.11; novembre, 11,627,293.84; décembre, 12,559,146.13; ce qui forme un total de \$83,325,866.60.

Quelles sont les dépenses de la

SE SENT REMIS A NEUF DE LA TÊTE AUX PIEDS

"Je suis prêt à donner au Tanlac la meilleure attestation possible" déclare un mont-réalais.

Par suite de la dyspepsie il n'avait pu depuis trois ans faire un seul bon repas. Débarrassé rapidement de ses maux.

"S'il est possible qu'un médicament prolonge la vie de quelqu'un, le Tanlac a prolongé certainement la mienne. C'est pourquoi je suis prêt à donner au Tanlac la meilleure attestation possible." Ainsi s'exprime récemment monsieur Wilfrid Boucher, qui exploite un garage et un atelier de réparations d'automobiles, 92, rue Rivard, à Montréal.

"C'est il y a trois ans environ, que l'estomac commença à me faire souffrir. Depuis cette époque, jusqu'à ces temps derniers où je commençai à prendre du Tanlac, il me fut impossible de faire un seul bon repas. J'avais aussi tellement mal dans les reins que s'il m'arrivait de me courber pour ramasser un outil, je souffrais terriblement pour me relever."

J'ai l'impression d'avoir été remis à neuf de la tête aux pieds par le Tanlac. Je mange de l'impor-tant et je dors toute la nuit frais et dispos pour une bonne journée de travail. Je n'ai plus la moindre trace des douleurs atroces qui me tenaillaient les reins."

Note.—Les Pilules Végétales Tanlac constituent un élément essentiel d'importance vitale du traitement du Tanlac. Vous ne pouvez espérer obtenir du Tanlac les meilleurs résultats possibles si tout d'abord vous ne rendez pas facile et régulier le fonctionnement de l'intestin. Les Pilules Végétales Tanlac ne contiennent même pas une parcelle de calomel. Elles sont vendues avec la garantie positive de donner satisfaction.

Province de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure No 4671. F. MARTY, demandeur, contre H. H. CROMWELL, défendeur. Le 9ème jour de février 1922, à une heure d'après-midi, au domicile dudit défendeur, au no 247, rue Wilson, en la Cité de Montréal, seront vus et entendus les témoins en cette cause, consistant en meubles et effets de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. L. AUMAIS, H. C. S. Montréal, 31 janvier 1922.

Commission, par mois dans le même temps? Rép. mai, \$107,951.28; juin, \$122,059.40; juillet, \$130,037.10; août, \$108,168.40; septembre, \$194,353.72; octobre, \$198,282.15; novembre, \$170,941.91 décembre, \$203,390.28; ce qui forme un total de \$1,235,184.24.

A combien se sont élevés les frais d'installation? Rép. \$83,237.42.

A combien de clubs la Commission a-t-elle accordé des licences? Rép. à Montréal, 36; à Québec 1, dans la province, 13.

Quelle a-t-il perçu, depuis le mois de mai au 31 décembre sur la vente de la bière dans la province? Rép. \$515,250.99.

Le gouvernement se propose-t-il de faire des amendements à la loi des liqueurs? Rép. Le gouvernement fera connaître au cours de la session les amendements qu'il croira devoir faire à la loi des liqueurs.

En réponse à M. Sauvé qui avait demandé combien d'arrêts en conseil le gouvernement a passé depuis mars 1921 au dix janvier 1922, le premier ministre a répondu 1922.

FAITS DIVERS

UNE FEMME DE LA RUE SAINT-DOMINIQUE AURAIT ÊTE TI-RÉE PAR SON MARI — L'AFFAIRE RIOPEL.

Atteinte par trois balles de revolver, dont l'une dans l'oreille, l'autre dans la mâchoire et la troisième dans le poignet droit, Mme Sarah Zimering, 30 ans, 1252, rue Saint-Dominique, a été transportée à l'hôpital Royal Victoria, hier après-midi. Son état est très grave. Le mari, M. Zimering, a aussitôt été mis en état d'arrestation par la police et aura à répondre à l'accusation d'avoir tiré avec l'intention de tuer. D'après les détectives, les coups de feu auraient été lancés à la suite d'une querelle de famille.

L'arrivée des détectives conduits par le sergent Lamont, la victime avait déjà été transportée à l'hôpital. Ils s'y sont rendus en leur tour et c'est en vain qu'ils ont tenté de la questionner, cette dernière refusant catégoriquement de répondre à leurs questions. Ils ont alors interrogé le mari qui a prétendu se trouver hors de la maison à ce moment et n'être entré qu'après les coups de feu.

Dans la maison, les policiers ont appris des enfants que c'était le père qui aurait fait feu sur la victime. C'est après ces déclarations qu'ils ont décidé de mettre Zimering en état d'arrestation.

LESIONS INTERNES.

Napoléon Denis, 36 ans, à l'emploi de la Dominion Cartridge Company à Brownburg était à son travail, hier, lorsqu'il a été atteint à la poitrine par un morceau de bois lancé par une scie circulaire, lequel lui a causé des lésions internes graves. Il a été transporté à l'hôpital Général dans la soirée, et a cause de la gravité du cas, les médecins ont dû pratiquer une opération.

VISITEURS ENNUYEUX

Plusieurs cambriolages répétés dans l'édifice Vipond ont fini par ennuoyer les locataires qui ont



"Oh! Maman, n'est-ce pas Superbe!"

"Je me demande si Jean n'est pas malade. Je ne comprends pas pourquoi il ne nous écrit pas."

"Ne soyez pas inquiète, maman, il doit être en bonne santé, mais il aura oublié d'écrire."

Mais la maman ne pouvait s'empêcher d'être inquiète. Pas de lettre depuis dix jours de son fils au collège.

"Appelez-le tout de suite", dit le père, "demandez le numéro, on ira le chercher. Il est 8 heures 30 et vous aurez le tarif de nuit sur un appel de 'station-à-station'."

Six minutes plus tard, la mère et le fils pouvaient se parler à coeur ouvert. Jean avait bien écrit une semaine auparavant, mais il avait oublié d'envoyer sa lettre!

"Quel soulagement", dit la mère, en raccrochant le récepteur, "comme il était facile de nous tranquilliser tout de suite! Je vais appeler toutes les semaines."

Et c'est ce qu'elle fait. La mère et le fils attendent avec impatience ces quelques minutes de conversation chaque semaine. Les taux réduits du soir de ses appels de station-à-station sont si bas, que, comme elle dit elle-même, "ce serait une folie de s'en priver."

Tous les soirs, le téléphone à Longue-Distance bourdonne d'appels qui jettent un pont entre le foyer et les absents.

THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA



AUX IMPRIMEURS

Nous sommes en mesure de faire de la composition sur machine monotype pour imprimeries à des prix raisonnables.

S'adresser: Dépt. des Impressions, Tél. Main 7460 L'IMPRIMERIE POPULAIRE Limitée, 43, rue St-Vincent, Montréal.

Il y a des témoins dans la cause d'Oscar Riopel, accusé du meurtre de Mme Oscar Clermont, de Saint-Véronique de Turgeon, morte le 24 novembre 1920.

Le témoin le plus important, à la séance d'hier après-midi, a été Mme Riopel, la femme de l'accusé. Elle a donné un compte rendu du temps passé par son mari dans la maison, le soir du crime. Elle a déclaré que son mari était resté à la maison depuis l'heure du souper jusqu'au lendemain matin. Elle a aussi ajouté que Riopel s'était couché à dix heures.

LES ALARMES

Huit alarmes ont été sonnées au cours des dernières quarante-huit heures. Voici comment elles ont été enregistrées:

Matin: 12 h. 18. Boite 964, angle des rues Van Horne et du Parc. Fausse alarme.

3 h. 38. Appel par téléphone au no. 6, rue Clarke. Commencement d'incendie.

9 h. 26. Boite 782, angle des rues Dorion et Sherbrooke. Dommages considérables au no. 1087-est, rue Sherbrooke.

Soir: 1 h. 25. Appel par téléphone à l'angle des rues Dufresne et Robert. Feu de cheminée.

2 h. 11. Boite 876, rue Delorme, entre les rues Mont-Royal et Gifford. Fausse alarme.

7 h. Boite 988, angle des rues Shearer et Richardson. Commencement d'incendie dans une boutique de gendron.

8 h. 20. Boite 988, angle des rues Boyer et Saint-Arène. Fausse alarme.

11 h. 27. Boite 744, angle des rues Demontigny et Montcalm. Les gendrons demontés.

CALENDRIER

DEMAIN, MERCREDI 1ER FEVRIER 1922

SAINT IGNACE

Lever du soleil, 7 heures 27.
Coucher du soleil, 5 heures 51.
Coucher de la lune, le matin.
Premier quartier, le 4, à 11 heures 55 du soir

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET PLUS DOUX

MAXIMUM ET MINIMUM:

Aujourd'hui maximum 15
Même date l'an dernier 8
Minimum aujourd'hui 5
Même date l'an dernier 4

BAROMETRE:

8 heures du matin, 30.56; 11 heures, 30.55;
1 heure de l'après-midi, 30.54.

Chauffeurs qui s'insurgent

Des Mexicains, mécontents d'un ordre du gouvernement organisent des manifestations.

Mexico, 31 (S.P.A.). — Des désordres se sont produits dans la ville de Mexico et dans les faubourgs hier en même temps que des manifestations organisées par des chauffeurs d'autos qui voulaient protester contre un récent décret du gouverneur fédéral qui forçait tous les chauffeurs d'automobiles de se faire inscrire au bureau de la police. Un policier a été blessé gravement, hier, d'une balle en voulant mettre fin à une manifestation des chauffeurs. L'attitude belliqueuse des chauffeurs atténués par le décret a intimidé les chauffeurs licenciés à tel point que la capitale était presque complètement privée de taxis et d'automobiles, ce matin.

Des secours aux Russes

Ottawa, 31. (S.P.C.). — Le premier ministre, M. King a annoncé, hier soir, que le gouvernement canadien serait prêt à envoyer des secours à la Russie affamée, pourvu qu'une organisation de secours responsable fût formée et que le peuple canadien contribuât individuellement à cette œuvre. Le gouvernement canadien, porte le communiqué, ne croit pas qu'il serait justifiable de secourir la Russie en prenant l'argent public sans contributions de sources volontaires et un effort volontaire organisé de la part du peuple canadien. La Russie est à l'heure actuelle accablée d'une situation désespérée. Il est impossible d'imaginer une détresse plus poignante. La sécheresse qui a brulé les moissons du Volga laissent vingt-cinq millions de cultivateurs russes sans une bouchée de pain. Les moyens de transport ont été supprimés par la guerre, la révolution, etc. Les hommes, les femmes et les enfants meurent par milliers et si les autres peuples ne viennent pas au secours de la nation russe, la Russie ne sera plus qu'un immense charnier.

Le Dr Fridtjof Nansen, chargé par la société des nations d'unir tous les efforts individuels pour organiser les secours sur une base plus efficace, a déclaré qu'il était trop tard pour sauver le peuple russe et que des millions d'hommes mouraient. Il a ajouté qu'une somme de quinze millions versée par les habitants des autres pays aux organisations de secours, suffirait pour conserver la vie à une personne. En certains endroits, dit-il, la population a mangé les cadavres et dans les régions de Samara, on commence à s'enterrer.

LE QUATOR CHAMBERLAND

La première séance de musique de chambre du Quatuor Chamberland a eu lieu hier soir au Ritz devant une salle très remplie. Le personnel du Quatuor est le même que l'an dernier et qui a pour résultat de faciliter le travail d'ensemble et de fonder les quatre personnalités du Quatuor en une seule, bu à atteindre dans la musique de chambre.

Le programme comprenait un quatuor de Saint-Saëns, le quatuor sur si bémol, la 1^{re} (Belaieff) de Korsakoff, la 1^{re} de Borodine, Glazounoff et le septuor de Beethoven.

Le quatuor de Saint-Saëns semble d'une écriture un peu sèche dans son premier mouvement, mais en possède un deuxième très attachant avec son thème principal perpétuellement syncope à tous les instruments et un Adagio fort beau, à la façon d'une prière.

Le parti pris de se servir de trois notes toujours les mêmes à chaque mouvement donne au quatuor des auteurs russes une originalité qui augmente la mentalité propre à chacun d'eux. Ils sont du cadre classique de ce genre de composition particulièrement à la Sérénade Espagnole de Borodine qui est un morceau libre, très moderne. Un peu hésitant dans le premier quatuor, l'exécution s'est raffermie au second et a été très bonne dans le Septuor de Beethoven dont le thème varié a été donné avec beaucoup de fini.

La suite de l'ensemble est fort belle et s'ajoutera à mesure que les saisons s'ajoutent les uns aux autres. Le quatuor est peut-être le plus difficile à mettre au point. Il faut des répétitions fréquentes et longues pour que les musiciens, toujours les mêmes, puissent venir à s'identifier les uns aux autres au point de devenir comme un seul instrument. Pris séparément, les membres du Quatuor Chamberland sont excellents; à mesure qu'ils travaillent, ils acquièrent l'homogénéité nécessaire qui fait l'excellence des grandes organisations.

Fred. PELLETIER.

Au sujet de M. Simard

Québec, 31. — (D.N.C.). — Parmi les avis de motions et les interpellations inscrites, ce matin, sur le feuilleton du jour, il y a une interpellation de M. Sauvé au sujet de M. G. Simard, président de la Commission des Liqueurs. Le chef de l'opposition veut savoir s'il est vrai que des députés ont demandé au gouvernement la démission de M. Simard.

Première série d'amendements

LA COMMISSION DE LÉGISLATION RECOMMANDE UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUTE PERSONNE QUI TRAVAILLE A MONTREAL — LA TAXE DES CÉLIBATAIRES

Les échelons n'ont pas encore complété la série d'amendements qu'ils veulent proposer à la présente session de la Législature. Actuellement ils ont arrêté leur choix sur six, en attendant de se prononcer jeudi sur les propositions qui leur seront soumises.

Le premier rapport de la commission de législation fait mention d'amendements concernant la taxe des célibataires, la surtaxe des compagnies d'utilité publique, les frais de la vente des propriétés au shérif, les pouvoirs d'emprunt limités à \$100,000, et la taxe spéciale sur toute personne qui exerce un emploi à Montréal.

Voici la teneur de ces premiers amendements adoptés :

1. Que l'article 364 de la charte soit amendé de façon à ce que la taxe imposée aux célibataires ne s'applique qu'à ceux qui résident dans la ville, et que le paiement de la taxe de l'eau à la compagnie "Montreal Water and Power" dispensent lesdits célibataires du paiement de cette taxe spéciale, tout comme si la taxe de l'eau était payée à la ville de Montréal.

2. Qu'une clause soit insérée dans la charte à l'effet d'imposer à toute personne travaillant ou ayant une place d'affaires dans la ville et n'y résidant pas, une taxe annuelle, payable d'avance, d'au moins \$10 et d'au plus \$100, basée sur le salaire, les gages, le traitement ou le revenu hebdomadaire retiré par cette personne lors de l'imposition de ladite taxe, hormis qu'elle ne paye déjà à la ville une taxe équivalente au montant qu'elle sera appelée à payer, le paiement de la taxe d'eau à la compagnie "Montreal Water and Power" devant être assimilé au paiement de cette taxe à la ville.

3. Que les pouvoirs accordés à la ville en 1918, 1919, 1920 et 1921 par l'article 361b de la charte, d'imposer une surtaxe foncière d'utilité publique, lui soit continués à l'avenir, en autant que sont concernées les compagnies sur lesquelles ladite surtaxe a été imposée en 1921.

4. Que soit biffé l'article 34 du statut 11, Georges 5, chapitre 112, limitant à \$100,000 par année le montant des emprunts que la ville peut effectuer sans l'assentiment des propriétaires fonciers.

5. Que la ville soit autorisée à acquérir, à l'amiable ou par voie d'expropriation, les terrains requis pour la construction, dans le nord de la ville, d'un égout collecteur devant traverser une partie de la municipalité de Montréal-Nord, et à faire avec cette municipalité des arrangements pour l'usage dudit égout par cette dernière.

6. Que la charte de la ville soit amendée de façon à ce que, dans le but de réduire les frais considérables relatifs à la vente des immeubles par le shérif pour non-paiement de taxe, la ville soit non-seulement dispensée de l'obligation de publier dans la Gazette officielle et les journaux de Montréal une liste complète des immeubles qui doivent être ainsi vendus, comme la loi l'exige actuellement, mais aussi qu'elle ne soit tenue de donner un avis public à ce sujet.

Les membres de la commission de législation, qui ont adopté ces amendements, sont : MM. J.-A.-A. Brodeur, J.-E. Sansregret, Raoul Jarry, Léon Trépanier, J.-M. Gagnier, J.-A. Savard, J.-A. Bray, Victor Carmel et Arthur Anagnon.

LE TEMPS

Toronto, 31. (S.P.C.). — La pression atmosphérique est faible au-dessus de la région des Montagnes Rocheuses et forte partout ailleurs. Il fait beau et peu froid sauf dans les provinces de l'Ouest, où le froid sévit avec rigueur.

Prognostics. — Lacs inférieurs et Baie-Georgienne. — Beau et doux aujourd'hui et demain.

Vallées de l'Ontario et du Haut Saint-Laurent. — Beau et assez doux aujourd'hui et demain.

Bas Saint-Laurent. — Beau aujourd'hui avec température toujours égale.

Provinces Maritimes. — Vent du nord puis du nord-ouest. Beau aujourd'hui et demain.

Lac Supérieur. — Beau aujourd'hui et demain. Peu de changement de température sauf dans la région de l'Ouest.

Provinces de l'Ouest. — Beau et froid aujourd'hui et demain.

Dans Edmonton-Est

Ottawa, 31. (S.P.C.). — M. Charles Stewart, ministre de l'Intérieur, va probablement se présenter dans Edmonton-Est, si les pourparlers qui se font en ce moment réussissent. D. F. Kelner, progressiste, a battu le colonel H. A. Macleod dans ce comté aux élections générales. M. Stewart va probablement annoncer la chose lui-même demain.

Des enquêtes seront faites

LE SÉNAT AMÉRICAIN DÉCIDERAIT S'IL DOIT FAIRE DES RECHERCHES AU SUJET DE LA CATASTROPHE DU "KNICKERBOCKER"

Washington, 31. — (S.P.A.). — Pendant que la ville ensevelit ses morts, les autorités du district de Columbia ont continué leur enquête sur la tragédie du théâtre Knickerbocker. Le Sénat doit se prononcer aujourd'hui sur la résolution du sénateur Capper, républicain du Kansas, qui propose qu'une enquête indépendante soit faite par le Sénat. Une résolution du même genre est aussi devant la Chambre, bien que le représentant Mondell, leader républicain, ait annoncé que la Chambre n'autoriserait pas d'enquête avant de connaître le résultat de celles des autorités locales.

E. H. Shaughnessy, deuxième assistant du maître général des postes, qui est toujours dans un état assez précaire, prend un peu de mieux, dit-on, aujourd'hui. Sur les 133 blessés, 62 sont encore dans les hôpitaux aujourd'hui. La liste des morts fixée, hier, à 105 va peut-être être réduite à 95.

Le grand jury fédéral, qui a visité les lieux de la catastrophe, est arrivé aujourd'hui à entendre les premiers témoins afin de déterminer qui est à blâmer dans cette affaire. Le jury du coroner, qui cherche à connaître la cause des décès, a prié le département de la guerre aujourd'hui de désigner des ingénieurs de l'armée qui examineraient la structure du théâtre de cinéma dont la toiture chargée de neige s'est effondrée sur les spectateurs dans la soirée de samedi.

On se prépare aujourd'hui à raser les murs de l'édifice, vu que les fouilles dans les décombres pour retrouver les victimes sont terminées.

LES CÉLIBATAIRES ONT TRAQUÉS

LA VILLE INTENTE UNE PREMIÈRE SÉRIE DE SOMMATIONS EN COUR DU RECORD CONTRE LES RÉCALCITRANTS.

Le percepteur du revenu des permis et licences de la ville a institué, ce matin, en cour du Recorder, une première série de sommations contre les célibataires qui n'ont pas payé leurs redevances à la ville.

C'est le premier anneau d'une chaîne qui se poursuivra à divers intervalles jusqu'à ce que les récalcitrants qui sont au nombre de quatre mille en soient venus à compromission.

On calcule que le nombre des célibataires qui ont représenté qu'ils payaient une autre taxe d'au moins dix piastres à la ville et devaient, en termes de l'amendement adopté à la dernière session de la Législature, être exemptés du paiement de la taxe des célibataires, représente environ le douzième du nombre total des célibataires inscrits à l'hôtel de ville.

Plusieurs célibataires qui ont négligé de produire un reçu de taxe quittance, afin de pouvoir établir leur droit à l'exemption, seront nécessairement poursuivis, car il n'est pas possible à la ville, à cause de la similitude des noms, dans bien des cas, et des changements d'adresses, dans d'autres, de faire une vérification des noms de tous les célibataires qui ont payé d'autres taxes depuis le mois de septembre dernier.

Le revenu total produit par la taxe des célibataires depuis le premier mai dernier jusqu'à cette date, soit durant les trois quarts de l'année, est de \$80,984.50, et depuis le premier janvier jusqu'au 31 décembre 1921, y compris des arriérés de l'année précédente, \$135,724.50.

Le bill de la "Presse"

IL NE SERA ETUDIÉ QUE LA SEMAINE PROCHAINE — UNE OFFRE DE COMPROMIS.

Québec, 31. (D. N. C.). — Le bill de la Presse ne sera étudié que la semaine prochaine. Dans l'interim, les négociations continuent. Le clan Arthur Berthiaume palerait à Eng. Berthiaume un traitement de dix mille dollars par année, pendant dix ans, à condition qu'il parte pour l'Europe où il représenterait la Presse à Paris. M. Eugène Berthiaume est disposé à accepter cela à une condition, nous dit-on, c'est que son beau-frère, M. Pamphile Du Tremblay soit perpétuellement exclu de la direction de la Presse.

Des Maures se livrent

Londres, 31. (S.P.A.). — Une dépêche de Madrid fondée sur des nouvelles de Melilla et transmise à l'agence Central News mandate qu'un grand nombre de Maures se sont livrés aux troupes espagnoles au Maroc. Le chef Benchehal, à la tête de trois mille rebelles, aurait fait sa soumission au colonel Riquelme et aurait remis les objets que ses hommes avaient enlevés au général Navarro et aux autres Espagnols faits prisonniers.

Le congrès des fermiers-unis

L'ASSOCIATION PROGRESSISTE DU QUÉBEC TIENDRA SES ASSISES AUJOURD'HUI ET DEMAIN. — DEUX MILLE MEMBRES EN FONT PARTIE.

L'Association des fermiers-unis de la province de Québec a inauguré son quatrième congrès, à 9 heures cet avant-midi, dans la grande salle des fêtes de l'immeuble de la Société des Artisans Canadiens-français, angle des rues Saint-Denis et Vitré.

Parmi les délégués à ce congrès ayant été envoyés par les différents succursales que l'Association compte déjà un peu partout à travers la province, nous avons pu relever les noms suivants : MM. Roy Macfarlane, de Bristol; S. W. MacKenzie, de Wyman; John P. MacLachlan, de Lochaber; C. H. Pye, de Durham; J. E. Lyness, de l'Avon; C. A. Crawford, de Lennoxville; Pierre Hélu, de Sherbrooke; Alcide Charette, de Jeanne-d'Arc; A. Lalonde, de Papineauville; Parisien Charette, de Jeanne-d'Arc; C. P. Lacoste, de Saint-André-Ave; Donat Gagnon, de Prunville; Antoine Mongeon, d'Angers; Joseph Samur, de Bouchette; Wilfrid Blanchard, de Saint-Germain; Omer Rivard, de Saint-Marjorie; H. M. Elard, de Wright; Jacques Daoust, de Masson; Octave Germain, d'Archangeville, etc., etc.

L'ouverture du présent congrès a eu lieu sous la présidence de M. A. H. Clément, président de l'Association des fermiers-unis de la province de Québec, lequel était accompagné de MM. J.-P. Brady, secrétaire, J.-P. McNamara, trésorier, et Théophile Dault, assistant-trésorier. Le président a lui-même souhaité la bienvenue aux délégués, en français et en anglais, la coutume adoptée par l'Association étant de s'exprimer dans les deux langues officielles au cours de ses délibérations. Il a énoncé en quelques mots rapides le but de ce congrès, qui est de se renseigner mutuellement d'abord sur le travail accompli jusqu'ici par cette association et voir ensuite aux moyens à prendre pour accentuer davantage le mouvement fermier à travers notre province.

Le discours du président a été suivi de la lecture du procès-verbal du dernier congrès, puis sont venus les rapports du secrétaire et du trésorier. M. Brady, qui a lui-même donné communication de ces deux rapports, a rappelé que, en 1918, l'Association ne comptait qu'une trentaine de membres environ alors que l'an dernier elle avait déjà totalisé des succès comportant un total d'environ six cents membres, et cette année, soixante succursales et deux mille membres lui ont fait dire, a déclaré M. Brady, la somme de travail et de dévouement qu'il a fallu aux promoteurs du mouvement fermier pour en arriver, cette année, à un résultat aussi intéressant et encourageant. Quant à l'état financier de l'Association, il n'a pu fournir de chiffres officiellement précis, car toutes les succursales n'ont pas encore envoyé leurs rapports respectifs au bureau central.

Il a ajouté, par ailleurs, être moralement assuré que ces chiffres sont exacts, savoir que les recettes au cours de l'année qui vient de se terminer ont été de \$1,479.60 et les dépenses de \$1,183.11, ce qui laisse un surplus en caisse de \$296.49. Une fois que les comptes seront officiellement fermés, copie du rapport concernant l'état financier de l'Association sera envoyée à chacune des soixante succursales disséminées dans la province afin que les intéressés en puissent prendre connaissance et faire des suggestions, s'ils le jugent à propos. Les congressistes se réuniront de nouveau cet après-midi, ce soir, demain avant-midi, demain après-midi et demain soir où aura lieu la clôture officielle du présent congrès.

Le président de l'Association ouvrira de nouveau lui-même, cet après-midi, la deuxième séance du congrès. Il traitera surtout des raisons pour lesquelles celle-ci doit demeurer une organisation essentiellement démocratique, "pour le peuple, agissant par le peuple, et pour le peuple organisé." Il invitera tous les délégués à travailler encore plus activement que jamais au succès du mouvement fermier chez nous. Il y aura, ce soir, nous a fait savoir le président, une séance très importante. Un délégué des fermiers-unis d'Ontario est attendu. Demain avant-midi, aura lieu l'élection des directeurs, et plusieurs questions seront soumises à chacune des séances, qui auront lieu d'ici à mercredi soir.

Les causes de la

commission

LE JUGE PERRAULT PRONONCE PLUSIEURS SENTENCES, CE MATIN.

Le juge Perrault a rendu jugement, ce matin, dans deux causes de la commission des Liqueurs. L'une contre Julius Schwarzwald, et la seconde contre S. Rosenthal.

Julius Schwarzwald était accusé d'avoir eu des boissons alcooliques en sa possession en contravention avec une des dispositions de la loi des Liqueurs de la province de Québec. Il a été condamné à un mois de prison plus aux frais ou à défaut du paiement de ceux-ci à trois autres mois de prison.

Rosenthal était accusé d'avoir vendu des liqueurs alcooliques en contravention avec la loi des Liqueurs. Il a été condamné à mille dollars d'amende et aux frais ou à trois mois de prison à défaut du paiement des frais.

Une campagne de désobéissance

Les journaux anglais s'inquiètent du mouvement insurrectionnel hindou qui commence aujourd'hui — Dans les villes et dans les campagnes.

Londres, 31. (S. P. A.). — Plusieurs journaux anglais discutent la question de la campagne de la "désobéissance civile" qui s'ouvre, aujourd'hui. La presse londonienne s'inquiète de ce mouvement. On ne croit pas que le projet émis par le chef Gandhi, de commencer l'exécution de la campagne de désobéissance dans les régions de Bardoli et d'Anand, soit mis à exécution. On croit plutôt que la campagne aura plus d'ampleur. La récente campagne qui se poursuit dans le district de Guntur fournit un argument à ceux qui expriment l'opinion plus haut mentionnée.

Les dépêches nous apprennent que le mouvement de non-coopération se répand avec rapidité dans les campagnes. Les paysans suivent le conseil de Gandhi qui leur a promis une exemption de taxes. Tout indique que des révoltes se produiront dans quelques provinces, surtout de Barabanki et de Haridwa. On répète que les Anglais méient du

vin aux médecines qu'ils donnent aux indigènes. On sait que le porc et le vin sont des choses défendues pour les mahométans. Des récits semblables qui touchent aux sentiments religieux des Hindous sont mis en circulation dans le but manifeste de monter la population indigène.

Les dépêches officielles admettent que la situation est sérieuse. Le Morning Telegraph croit que le point culminant de la situation est maintenant arrivé et que les autorités et les extrémistes se préparent aux éventualités, chacun de leur côté.

DES FEMMES A LA TRIBUNE

Calcutta, 31. (S. P. A.). — Parmi les personnes qui ont porté la parole à l'assemblée non-coopérationniste qui a eu lieu, dimanche, se trouvaient des femmes du Bengale et du Punjab. On sait que les assistants ont été dispersés par la police. Cent personnes ont été arrêtées.

A LA MÉMOIRE DE BENOIT XV

Un service funèbre est chanté à la basilique par Mgr Georges Gauthier — Le R. P. Louis Lalande, s. J., fait l'éloge du pape défunt — Nombres clergé.

Ce matin, à neuf heures, a été chanté à la basilique le service ordonné par S. G. Mgr Georges Gauthier, administrateur apostolique du diocèse pour le repos de l'âme de Benoît XV.

Le service a été chanté par Mgr Georges Gauthier, qui officiait ainsi au trône. Il était assisté du chanoine A. Sylvestre, comme prêtre assistant des chanoines A. Mousseau et E. Chantier, comme diacres d'honneur. Les diacres et sous-diacres d'office étaient MM. R. Charest et H. Jobin. M. l'abbé Roy remplissait les fonctions de maître des cérémonies.

La chorale de la basilique, sous la direction de M. Arthur Laurendeau, a chanté la Messe des Morts de Don Lorenzo Perosi. Les solistes ont été MM. A. Guénette, Jos. Sautier, A. Gratton, C. Goulet, C. Laurendeau, M. R.-O. Pelletier touchant l'orgue.

Le R. P. Louis Lalande, s. J., recteur du collège Saint-Marie a prononcé l'oraison funèbre. Il a choisi pour texte cette parole: "Abit in tristitia magna — Il s'en est allé dans une grande tristesse."

L'orateur rappelle tout d'abord le deuil dans lequel se trouve plongé le monde catholique par suite de la disparition de son chef dont il énumère les grandes vertus et les grandes qualités de cœur et d'esprit. Ce fut un pape bon, sage et simple, a dit l'orateur sacré. En dépit des nombreuses et ferventes prières faites par tous les catholiques de tous les pays pour le retour à la santé de leur pasteur, Dieu n'a pas jugé à propos de faire un miracle pour nous le conserver. Fort heureusement, un autre homme est appelé à lui succéder, et cet homme est inconnu de tous et même de lui-même. Poursuivant ses paroles, le R. P. Lalande déclare que le pape peut être un prisonnier, un fugitif en fuite, un homme qui n'est pas en sa plénitude, mais qu'il n'en est pas moins le chef de l'Eglise et qu'il a la vénération de tous. Le prédicateur parle ensuite des quatre derniers papes de l'Eglise. Pie IX, Léon XIII, Pie X et Benoît XV, et fait un rapprochement entre eux. Tous se sont distingués par la clarté de leur raisonnement, la justesse de leur jugement, par la force de leur génie et enfin par leur science profonde participant tous à l'infinité même de Dieu.

Pie IX a refoulé l'hérésie, et le prédicateur cite à cette occasion l'encyclique célèbre écrite par le saint pape, le Syllabus. Ce fut encore lui, déclare le R. P. Lalande, qui promulgua l'Infaillibilité du pape dans son fameux dogme de l'Immaculée-Conception (18 juillet 1870).

Léon XIII a été le pape des conciliations opportunes. Il a pris part pour les idées généreuses, il s'est fait l'avocat des ouvriers et a favorisé la science. De ce grand pape, le prédicateur cite ses grands travaux de docteur et ajoute que c'est sous son règne que le plus grand chancelier militaire du monde a déposé à ses pieds son casque militaire.

Pie X est mort des souffrances que lui ont occasionnées la grippe, mais comme Jésus-Christ lui-même il a eu la consolation de se voir entourer des petits enfants. Il s'est fait l'apôtre de la communion fréquente et c'est à juste titre qu'il a été appelé le "pape de l'Eucharistie".

Benoît XV a eu à souffrir les mêmes souffrances que son prédécesseur mais avec cette différence qu'il n'a pas eu de commotions. Jusqu'à la fin, il lui a fallu boire le calice d'amertume et cela sans un adoucissement. Le prédicateur parle ensuite des efforts réalisés du grand pontife, en 1915, 1916 et 1917, pour mettre fin aux hostilités. On l'a surnommé le "pape de la paix" et c'est avec raison qu'on l'a appelé le "pape de la paix". On a été glorifié Jeanne d'Arc, la nouvelle d'Orléans, et Marguerite-Marie, la servante du Sacré

Cœur. Ce fut encore sous son règne que le Vatican a renoué ses relations diplomatiques avec la France. Le prédicateur ajoute que le vénérable pontife s'est intéressé activement aux difficultés scolaires canadiennes et qu'il a travaillé soigneusement au maintien de la concorde.

Dans une magnifique envolée oratoire le prédicateur fait une prière à Dieu, Lui demandant de donner au monde catholique, un pape digne de ses prédécesseurs et termine par ces paroles: *Opera sequantur illos.*

Les membres du clergé assistaient en grand nombre au chœur. Dans la nef, près du catafalque, on remarquait les représentants de l'Université de Montréal, sir Lomer Gouin, président, M. Edouard Montpetit, secrétaire-général, M. l'abbé P.-A. Urique, p.s.s., doyen de la faculté de théologie, le juge E. Lafontaine, doyen de la faculté de droit, le docteur de Lothbère Harwood, doyen de la faculté de médecine, Henri Laureys, docteur de l'École des Hautes Etudes Commerciales, Alfred Even, directeur de l'École Polytechnique, Jos. Contant, président de l'École de Pharmacie, le docteur D. Gendreau, président de l'École Vétérinaire, M. l'abbé Piquet, secrétaire de la faculté de philosophie, M. l'abbé M.-V. Manv, p.s.s., de la faculté de théologie, le docteur J.-G.-A. Gendreau, de l'École dentaire, le docteur T. Parizeau, de la faculté de médecine, J. Laurence, de l'École de Pharmacie, le docteur A. Dauth, de l'École Vétérinaire.

Une assistance qui était fort nombreuse nous avons remarqué outre des représentants de toutes les communautés religieuses, MM. P.-E. Naggar, consul de France, P. Delalande, vice-consul, J. Van Rieckstael, consul de Belgique et une foule d'autres.

La terre tremble

Washington, 31. (S.P.A.). — L'observatoire de l'Université de Georgetown a enregistré à 9 h. 15, ce matin, un tremblement de terre d'une force considérable. L'abbé Francis Tondor, directeur du sismographe de cette université, a déclaré qu'il ne peut localiser l'endroit où les secousses se sont senties. Il a dit que les chocs seraient probablement depuis une heure quand l'appareil les a enregistrés. Il faudra faire l'analyse des records du sismographe et alors on pourra déterminer le centre des mouvements du centre des mouvements sismiques.

Les Turcs protestent

Paris, 31. — (S.P.A.). — Ferribus, représentant des nationalistes turcs à Paris, a adressé aujourd'hui au premier ministre Bonomi d'Italie une lettre exprimant son regret et son mécontentement de ce que le gouvernement d'Angora n'ait pas été invité à envoyer des délégués à la conférence de Gènes. La lettre demande au premier ministre italien de voir à ce que cette invitation soit faite.

Décès

ALLARD — A Saint-Rémi-de-Saperville, le 20 courant à l'âge de dix-neuf ans, est décédé Wilfrid Allard, fils de M. et Mme Yve Joseph Allard. Les funérailles auront lieu à Saint-Hilaire, le 2 février. Le convoi funéraire partira de la demeure de M. Allard, à Saint-Hilaire, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera chanté et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WILFRED BEERS — A Montréal, le 29 janvier 1922, à l'âge de 68 ans, 5 mois et 9 jours, est décédé Wilfrid Beers, époux de Georgina Moivre. Les funérailles auront lieu à l'église Saint-Jean-Baptiste le 1^{er} février. Le convoi funéraire partira de la demeure du défunt, au 1024, rue St-Denis, à 2 heures, pour se rendre à l'église Saint-Jean-Baptiste, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

B. P. 71 Station D. Victoria 855

CADRES ET MIROIRS

La Cie Wisintainer & Fils Inc.

Manufacturiers de cadres, moulures, miroirs, rétroviseurs de chromes, gravures, vitres teintées et ordinaires.

Vitres cadres, miroirs, moulures, miroirs rétroviseurs.

Une spécialité, tiroirs et détail.

55-60 BOUL. ST-LOUIS

LES OBLATS EN AFRIQUE

300 BAPTEMES EN DEUX JOURS

Mission de Massabielle, nov. 1921. Le 15 septembre dernier, la mission Saint-Louis, résidence du roi Griffith, avait sa première fête de baptêmes d'adultes au nombre de 135. Ce fut une grande réjouissance autour de la mission, ce jour-là.

Les protestants de toutes sectes étaient venus nous faire l'honneur de leur présence pour voir et entendre ce qu'ils n'avaient jamais vu ni entendu. L'affluence de tant de protestants s'explique du fait que la mission Saint-Louis se trouve à quelques pas seulement du grand centre du protestantisme MORIAH qu'on pourrait appeler la citadelle des calvinistes.

Cinq confrères missionnaires Oblats étaient venus, quelques-uns de bien loin, prêter le concours de leur ministère.

Le R. P. Pennerath, supérieur de la mission de Roma, prit la parole dès le commencement de la cérémonie et la garda tout le temps de sa durée. Il expliqua l'objet de la fête, s'efforçant de donner une traduction orale du sens des paroles, et de signes extérieurs, si nombreux et si riches dans un baptême d'adulte.

Vu la parole sympathique de l'orateur, la clarté ajoutée à la simplicité de son élocution, l'impression produite sur cette foule silencieuse et recueillie fut excellente.

La présence de notre roi catholique et de toute sa famille qui ne fait jamais défaut dans nos cérémonies religieuses, ajoutait un caractère de plus à la beauté de la fête.

La cérémonie terminée, les protestants, une fois rentrés chez eux, ne purent s'empêcher de manifester leur joie et leur admiration à leur amis, confessant qu'ils étaient venus surtout pour se détromper des mensonges et des calomnies que leurs ministres se plaisaient à lancer contre la RELIGION CATHOLIQUE, et qu'ils réfléchiraient désormais sur le sort de leur âme. Ainsi se termina cette magnifique fête, nous donnant à espérer beaucoup de conversions. Elle sera, semblait-il, une semence de chrétiens nouveaux.

N'oublions pas de dire que la veille, 172 adultes avaient été baptisés par les mêmes cinq missionnaires, à Massabielle, mission dépendante de Saint-Louis, ce qui donne un total, 300 adultes baptisés dans la même résidence et dans l'intervalle de deux jours.

G. Valat, O. M. I.

LE BASUTOLAND DEMANDE DES OUVRIERS APOSTOLIQUES

La lettre que l'on vient de lire laisse assez clairement entendre qu'il faut sans tarder un bon renfort d'ouvriers apostoliques aux missions du Basutoland. Pour le faire encore mieux comprendre qu'on nous permette quelques considérations d'ordre général qui nous sont venues à l'esprit en lisant la correspondance du R. P. Valat.

Il ne faut pas se lasser de le redire, depuis plusieurs années un beau mouvement de conversions au catholicisme s'est emparé du peuple basuto.

Ce mouvement, loin de se ralentir, s'accroît tous les jours. Que la grâce de Dieu continue son œuvre et, avant longtemps, toute une jeune et florissante Eglise aura vu le jour dans la région sud-africaine connue sous le nom de Basutoland. En l'affirmant, nous ne nous leurons pas d'un espoir chimérique; les fêtes de baptêmes, à chaque saison, sont là pour le prouver. La lettre du R. P. Valat, O. M. I. de la mission de Massabielle nous en apporte encore une preuve bien consolante.

Il faut, certes, s'en réjouir mais ce n'est pas assez. Il faut en prendre une nouvelle occasion de bien convaincre les AMIS DES MISSIONS, de la nécessité urgente qu'il y a pour eux tous de travailler de plus belle à envoyer là-bas un fort contingent d'ouvriers apostoliques. Mgr Cézé, O. M. I., vicaire apostolique du Basutoland, voudrait avoir ces ouvriers en nombre. Il a l'ambition bien légitime d'un cœur d'apôtre de voir fleurir dans son vicariat une Eglise fervente. Il la désire belle et prospère comme celle que ses frères dans l'apostolat, les mission-

naires Oblats, ont réussi à édifier dans l'île de Ceylan (Inde).

Les Basutos se convertissent par centaines... Mais a-t-on une idée du travail que ces entrées en foule dans le giron de la sainte Eglise jetent du jour au lendemain sur les bras du missionnaire?

La période de probation, durant laquelle l'adulte païen qui aspire à se faire catholique se trouve comme en observation, est aussi le plus souvent la mise à l'épreuve de la vigilance, de la patience et de la bonté du missionnaire. Mais il y a la période du catéchumène, la longue et consciencieuse initiation du néophyte aux premiers éléments de l'enseignement chrétien, aux pratiques de notre sainte religion dans ce qu'elles ont de moins essentiel. Le missionnaire seul, si sa modestie ne l'en empêche, pourrait nous dire le déploiement de zèle, de dévouement qu'il doit mettre en œuvre dès le jour où il a décidé d'admettre dans le catholicisme un nouveau chrétien, d'en admettre dix, cent, plusieurs centaines même; car il a contracté, ce jour-là l'obligation d'évangéliser à fond l'âme de ses jeunes convertis.

L'œuvre n'est pas facile, d'autant qu'il faut viser à en faire des chrétiens solides. C'est nécessaire; ils sortent des ténèbres du paganisme, ils n'ont par conséquent aucune tradition chrétienne et d'autre part, c'est d'eux que le missionnaire se servira comme de premières assises, pour assurer à l'Eglise son développement futur dans ces lointains pays.

Le nombre des chrétiens allant se décuplant, c'est du même coup augmentant dans des proportions considérables les travaux que réclament aux cours d'une année les nécessités du saint ministère.

La conclusion saute aux yeux: un si nombreux troupeau d'adultes, convertis d'hier ou à convertir demain, a grand besoin d'être encadré d'une non moins nombreuse phalange de missionnaires.

Sur les 500,000 habitants qui peuplent le Basutoland, 32,000 sont baptisés. La vingtaine de missionnaires qui pouvait à la rigueur soutenir avec honneur jusqu'à ce jour les saintes enseignes de la Foi ne saurait y suffire dans un avenir qui n'est pas éloigné.

Aussi Mgr Cézé, O. M. I., réclame-t-il à toute force les ouvriers nécessaires à l'œuvre de ses belles missions; il demande des auxiliaires de toutes catégories, des prêtres, des frères convers, des religieux, des catéchistes, en un mot tout un contingent de personnel capable de suffire à la tâche.

Une fois de plus nous aimons à répéter l'appel ardent de l'évêque missionnaire, à travers tous les grands et petits séminaires dans les établissements et divers instituts catholiques ou collèges de nos provinces catholiques, et jusque dans les foyers populaires des familles chrétiennes, avec la confiance que notre voix aura un écho aux cœurs de ceux et celles que de tout temps Dieu aime à se choisir pour la prospérité de ses très chères missions.

O. M. I.

Les anciens du Mont Saint-Louis

Il n'y aura pas de conférence le premier dimanche de février. Comme l'an dernier, elle sera remplacée par une réunion qui aura lieu le soir du 20 du même mois à 7 h. 30 m.

Le docteur Léo-E. Pariseau exposera sa collection de "Proclamations de guerre" et de médailles, et deux parties de hockey 1907 contre 1912 et 1917 contre 1922.

(par ordre)

Il y a dix ans

(du Devoir, 30 janvier 1912)
Photographie. Billet du soir de Nap. Tellier.

Lettre de Québec, de M. Jean Dumont. M. Tellier remet les choses au point. — Fautes financières. — Talents enfouis.

Lettre d'Ottawa, de M. Georges Pelletier. Après l'Est, l'Ouest. — La Commission du tarif. — Les écoles du Manitoba. — M. Laurier est dispos.

UNE VIOLETTE

Le nez au vent, les yeux rieurs, petite, alerte, trotant menu sur la bande d'asphalte, elle descendait les Champs-Élysées, étonnée de les trouver presque déserts, et se hâtait pour prendre le métro à la station de Marbeuf.

7 heures du matin, c'est presque l'aube pour les Parisiens du quartier de l'Étoile. Aucune voiture, aucune auto ne courait sur la chaussée. Seuls, de temps à autre, quelques rares bicyclistes filaient à toutes pédales vers le Bois. L'air était doux, le ciel violet. Tout en haut, l'Arc de Triomphe disparaissait à demi dans les brumes couleur de perle.

La jeune fille précipitait sa marche. Son pas vif, léger, élastique, semblait rythmer une joie intérieure, un contentement d'écolière en vacances. Les ouvrières n'ont pas cette démarche allègre quand elles vont au travail. Quels plaisirs attendaient celle-ci?

Elle s'engouffra dans l'escalier du métro, prit son ticket d'aller et retour, descendit sur le quai. Justement, un convoi arrivait. Elle sauta en remuant qu'elle était la seule voyageuse de Marbeuf. C'était bien la première fois que le métro semblait s'arrêter exprès pour elle, et qu'en pénétrant dans un wagon elle trouvait si aisément une place sur les banquettes.

Le métro, à 7 heures du matin, quelle étrange chose! Elle promenait autour d'elle des regards surpris. La plupart des voyageurs étaient des ouvriers en vêtements de travail souillés de boue ou de latrines, des femmes en cheveux des apprentis, des ouvrières.

uns s'appuyaient sur leurs outils déposés à terre, les autres retenaient d'un bras, sur leurs genoux, des paniers ou des corbeilles dont le contenu bombait sous un linge blanc ou sous une toile d'emballage. Tous gardaient une impressionnante silence.

— Suis-je en métro? pensa la jeune fille. On dirait un cabinet de lecture, hein!

A droite et à gauche, devant et derrière elle, partout, dans le wagon, on ne voyait que des journaux dépliés. Hommes et femmes, jeunes filles et adolescents, tous, sans exception, se penchaient avidement sur les feuilles à peine sorties des presses pour y lire, avant de commencer le travail, les crimes ou les scandales du jour. Dans l'intervalle des stations, l'employé lui-même, assis sur son strapontin, reprenait patiemment sa lecture.

La tête dans les mains, les coudes aux genoux, une femme, absorbée dans les péripéties de son feuilleton, semblait ne plus avoir conscience du lieu où elle se trouvait; un jeune garçon boucher, aux manches retroussées sur des bras velus, au tablier taché de sang, penchait sa tête frisée sur une page illustrée de portraits d'assassins, et son attention était si intense qu'il avançait commentant la lecture inférieure, sans s'en apercevoir comme les petits bonshommes de la maternité, devant leur ardoise ou leur alphabet.

Les titres des journaux se détaillaient en grandes lettres noires sur les feuilles repliées. Inconsciemment, les yeux de l'arrivante se fixaient sur ces titres, qu'elle lisait à l'envers. L'homme, assis en face d'elle, surveillait son manège. C'était une sorte de géant blond, chaussé de gros sabots terreux, vêtu d'un pantalon de velours et d'une veste en laines. Un mouchoir à carreaux était noué autour de son cou puissant, ou les muscles saillaient sous la peau couleur de brique. Ses épaules d'athlète, la ganache de ses mouvements, la rusticité de certaines pièces de son costume, le pic de terrassier posé sur ses genoux, faisaient songer à ces paysans de nos provinces paucres, qui, las de peiner sur une glèbe ingrate, viennent chercher du travail à Paris.

Il tendit son journal à sa voisine et dit d'une voix traînante, en cherchant ses mots: — Si ça vous plaît de lire, Mademoiselle... Y a du nouveau, ce matin... Une vieille rentière saignée comme un poulet... — Merci, Monsieur, fit poliment la jeune fille. Ces histoires-là, ça me fait peur. Aussi je ne les lis jamais.

La voix était douce, le sourire creusait une fossette charmante dans la joue ronde, légèrement rosée. Elle s'accrota contre la paroi du wagon, ferma les yeux comme pour dormir, ne bougea plus.

PROCHAINS CONCERTS

LOUIS GRAVEURE

Louis Graveure, le baryton belge, donnera son prochain concert à Montréal, vendredi soir, le 3 février, au théâtre Saint-Denis. Il sera accompagné du pianiste Schaeffer qui paraîtra aussi, comme soliste. Le programme suivant sera donné: 1—Largo, Mendel; J'ai dit aux étoiles, Paladilhe; La vague et la cloche, Duparc; Toreador, Carmen, Bizet.

M. Graveure. 2—Nocturne, César Franck; Il neige, Benberg; Vision fugitive, "Herodiade", Massenet.

M. Graveure. 3—"An Irish Tune", Percy Grainger; Juke Dance, Dett.

M. Schaeffer. 4—La cloche, Saint-Saëns; Le thé, Koechlin; Too late, Coleridge-Taylor; Winter Storms, Bryceson Trcharne.

M. Graveure. 5—Good-bye, Tosti; The bird's Courting song (vieille chanson), Mary, Richardson; Five-and-Twenty sailormen, Coleridge-Taylor.

M. Graveure. M. J.-A. Gauvin est l'imprésario de ce concert.

SECOND CONCERT DE BOTREL

A la demande générale, le barde breton et son accompagnateur M. de Gerlor, donneront un second concert à Montréal vers la fin de février, sous la direction de M. Louis-H. Bourdon. L'imprésario avait tout d'abord résolu de ne donner qu'un concert, mais devant le succès immense du 16 janvier, si nombreux ont été les demandes d'un second concert que M. Bourdon, sur l'acceptation de Botrel, a accepté de se rendre à la demande du public. Nous annoncerons bientôt ce second concert. Le programme sera nouveau.

LEO-POL MORIN

Le pianiste canadien Léo-Pol Morin nous revient. Après plus de deux ans d'absence, cet artiste canadien-français, pianiste et compositeur, admirateur et interprète de nombreux compositeurs français modernes, viendra dans son pays et y donnera une série de concerts. Le premier recital aura lieu à Montréal vers la mi-février. Morin s'est embarqué pour l'Amérique.

PABLO CASALS

Le célèbre violoncelliste Pablo Casals, le maître incontesté et incontestable du violoncelle viendra à Montréal dans le courant du mois de février. Il donnera un grand recital à l'hôtel Windsor, le vendredi soir, 24 février prochain, sous la direction de l'imprésario Bourdon.

LE QUATUOR A CORDES DEBOIS

Fondé en novembre 1910, le quatuor à cordes Dubois en est donc rendu à sa douzième saison consecutive de concerts de musique de chambre. Le quatuor Dubois qui peut supporter avantageusement la comparaison avec beaucoup des organisations étrangères du même genre, donnera un concert, lundi soir, le 13 février prochain, à la salle "Ladies' Ordinary" à l'hôtel Windsor. Ce concert sera sous la direction de l'imprésario montréalais Louis-H. Bourdon. Les billets seront vendus chez Archambault et Lindsay.

LES MALADIES DE

la pomme de terre

LES DOMMAGES QUELLES CAUSENT ET LE MOYEN DE LES COMBATTRE.

Le mildiou de la pomme de terre est une maladie qui cause de grandes pertes au producteur. Un bulletin qui vient de paraître et que nous devons à M. Paul-A. Murphy, des Fermes expérimentales fédérales, pathologiste en végétal en l'île de Prince-Edouard, nous donne une idée de l'étendue de ces pertes. Dans l'île de Prince-Edouard la récolte des pommes de terre occupe environ 30,000 acres dont la production est d'environ 200 boisseaux par acre, et la production totale est de 6,000,000 de boisseaux. N'étaient les ravages causés par le mildiou, la production à l'acre serait, d'après M. Murphy, d'environ 290 boisseaux de tubercules sains, c'est-à-dire de près d'un tiers de plus qu'elle n'est actuellement. Le montant des pertes

La saveur de fleur fraîche de la feuille de thé jeune et tendre du thé vert

"SALADA"

st infiniment supérieure à celle de n'importe quel "thé du Japon" ou "thé vert de Chine." Nous vous prions d'en faire l'essai, de façon à vous convaincre par vous-même. Sur réception d'une carte postale nous vous en expédierons avec plaisir un échantillon. SALADA, MONTREAL

WINI BOURDOU

TONIQUE — APERITIF — DIGESTIF
DELICIEUX AU GOUT

Inestimable contre: Anémie, Faiblesse, Convalescence
Chez tous les pharmaciens et épiciers
J. BOURDOU, Pharmacien de 1ère Classe-CETTE, France

Servicede Librairie du "DEVOIR"

Fêtes du 111e centenaire de l'arrivée de Louis Hébert au Canada, par l'abbé A. Couillard Després	\$1.50
Louis Hébert, premier colon canadien et sa famille, par l'abbé A. Couillard Després	.60
Observations sur l'Acadie Française, par l'abbé A. Couillard Després	.75
Noblesse de France et du Canada, par l'abbé A. Couillard Després	.50
Vie du Père Lacombe, O.M.I., (relié)	2.00
Débuts d'un missionnaire, par le R. P. Bonaventure Pélouquin	.75
Almanach de la langue française 1922	.25
Plus qu'elle-même (roman), par Luc Bérard et J. A. Foisy	.90
Au pays de l'Érable, concours Société St-Jean-Baptiste	.90
Résistance aux lois injustes (La) par le R. P. A. Mignault	.75
Chez nos ancêtres, par l'abbé Lionel Groulx	.50
Brins d'herbe, par Monique	.50
Nos Voyageurs, par le R. P. E. Lecompte	1.25
Lendemain de conquête, par l'abbé Lionel Groulx	.90
Silhouettes paroissiales, par le R. P. Louis Lalonde	.75
Autour de la Maison, par Michelle LeNormand	.50
Couleur du temps, par Michelle LeNormand	.75
Lettres de Fadette, 8ième et 4ième séries (chacune)	.50
The Birthright, par Arthur Hawkes	3.00
Croquis Laurentiens, par le R. F. Marie-Victorin	.75
Récits laurentiens, par le R. F. Marie-Victorin	.75
Jean-Daniel Dumas, par François J. Audet	.75
Une maîtrise d'art en Canada, par Emile Vaillancourt	1.00
Anthologie des poètes canadiens, par Fournier et Asselin	1.25
Pour qu'on aime la Géographie, par Emile Miller	1.25
Comédiens et Amateurs, par Eugène Lassalle	1.00
Le petit monde (billets du soir), par Louis Dupire	.50
Question ouvrière au Canada (La), par Arthur St-Pierre	.50
Chasse aux millions (La), par J. Chs Harvey	.25
Ce que dit la Jeunesse	1.00
Emballage (vers), par l'abbé Apollinaire Gingras	.25
Nuances (billets du soir), par Yvonne Charette	.75
Histoire du Canada, par l'abbé A. Desrosiers et C. Bertrand	1.50
Questions scolaires, par Mgr Ross	.25
Pour l'Exemple, Hommages à M. G. N. Ducharme	.25
Billets du Soir (3e série), par Albert Lozeau	.50
Cap Eternité (Le) vers, par Charles Gill	.75
Au cœur de l'histoire, par Raoul de Lorimier	2.00

A ces commandes, il faut ajouter 10% pour frais de port. On n'accepte les commandes qu'avec l'argent.

SERVICE DE LIBRAIRIE "LE DEVOIR"

43, rue Saint-Vincent, Montréal.

causées, si l'on compte les pommes de terre à 75 cents par boisseau, est de \$2,925,000. En Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick les pertes sont évaluées respectivement à 30 pour cent et à 25 pour cent, soit un sacrifice de \$5,600,000 ou une perte totale de \$8,500,000 pour les trois provinces maritimes.

On recommande comme remède la pulvérisation à la bouillie bordelaise faite sur la ferme, composée de 2 livres de sulfate de cuivre (couperose bleue), 2 livres de chaux vive et 40 gallons d'eau. Le mildiou n'est pas aussi grand fléau dans l'Ontario et Québec qu'ailleurs, mais il y a d'autres maladies graves comme l'enroulement des feuilles, plus ou moins répandue au Canada, et dont les ravages dans le sud de l'Ontario se montent à deux millions et demi de dollars par an. Il y

(communiqué)

glise? — Mais oui, à Notre-Dame-des-Victoires, et il faut que je me hâte si je veux avoir la messe. Le jeune Monsieur passe son examen aujourd'hui; alors, Madame n'a dit: "J'ai confiance dans vos prières, Juliette; je m'arrangerai sans vous, ce matin. Allez mettre un cerise là-bas, pour M. Roger."

L'ouvrier eut un gros rire: — Ah! oui, les cerises... Ça parle de chance? Vous y croyez, vous à ces balancières?

Sous les cils noirs, les yeux ingénus lincèrent une flamme.

— Si j'y crois? Un cerise devant Notre-Dame des Victoires et une bonne prière avec, on obtient tout ce qu'on veut, tout!... Vous n'avez qu'à essayer!

Elle s'éloigna, dans le soleil, sur la place que bordent, au Nord et au Sud, de hautes façades nobles et grises. Lui s'en va vers le rue de Rivoli, le dos sous le poids des outils, pensif et murmurant: — Les cerises, les Madones...

Il y a donc à Paris des gens qui y croient à des vieilleries-là?... Qui y croient aussi dur qu'on y croit chez nous?

Où est-il, le "chez nous" du ru de compagnie? En Auvergne, en Limousin, en Rouergue? Ses yeux bleus s'adouissent. Ses sourcils broussaillent se détendent. Le rictus railleur a disparu au coin de sa lèvres. Une ombre a passé sur le visage qui est soudain devenu triste.

Elle est loin, la petite soubrette. De son pas trotte-muet, elle s'en va dans les galeries du Palais Royal, et le terrassier, qui fait sonner l'assiette sous son pas lourd, se réveille tout bas:

— A quoi donc rêvait-elle, cette petite, tout à l'heure, en métro, les yeux fermés? Quelle pensée pou-

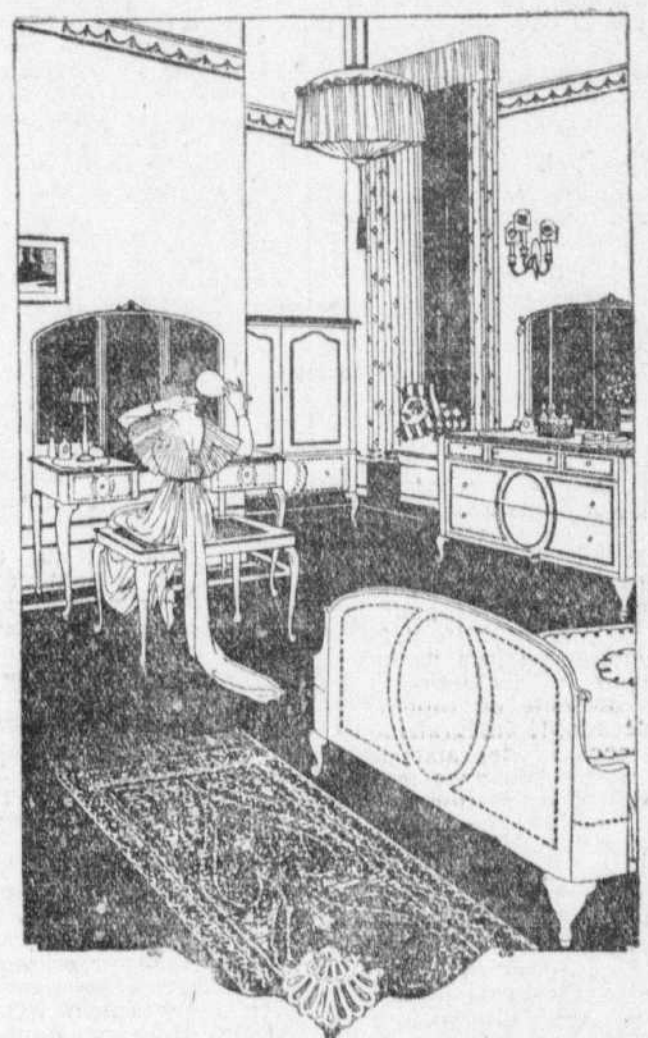
— C'est vrai que vous avez l'air rudement content!

Je suis si heureuse d'aller où je vais... Il y a longtemps que je n'avais pas eu ce plaisir. Je m'y sens si bien chez moi!... Je l'aime tant, cette vieille église!

— Une église? Vous allez à l'é-

La Vente de Meubles Goodwin pendant Février

Embellissez votre maison à la satisfaction de votre bourse



Embellissez votre maison — faites-en un foyer agréable — un foyer dont dont vous pourrez être orgueilleux — un foyer heureux, enfin! Cela vous sera facile chez Goodwin, parce que nous avons fait d'immenses achats de meubles pour cette vente — parce que nous avons réduit, pour notre vente de février, les prix de tous les meubles qui sont à notre troisième étage, — tous étant de beaux meubles solides et confortables en une immense variété.

Devenez membre du Club des Amateurs de Beaux Meubles

C'est le système Goodwin de paiement par versements périodiques sans intérêts ou frais supplémentaires.

Il n'y a aucun droit d'abonnement à payer. Les membres peuvent profiter des bas prix de notre vente de février. Les marchandises sont livrées dès après le premier versement.

Goodwin's LIMITED

— Mon Dieu, je crois que vous êtes ici présent. Je vous adore, je vous rends les hommages qui sont dus à votre souveraine Majesté.

Il est mille façons de faire la charité: celle-ci dut réjouir le ciel et ouvrir le trésor des faveurs divines. Qui nous dit que la prière de la jeune fille ne retombe pas de ja en pluie de grâces sur l'âme fruste de ce ténier qui, s'en allant vers son chantier, marmotte encore dans sa barbe:

— A quoi donc rêvait-elle? Mais lui, c'est un village natal qu'il rêve, à la petite église où ses mains d'enfant ont jadis allumé les cierges, au vieux banc du catéchisme, aux messes solennelles des jours de fête, à son père, à sa mère si tendre, à tout le beau passé où il était libre, candide, heureux.

— Qu'ai-je donc, ce matin? grogde-t-il, la voix bourru.

Et il double le pas, se gourmande, se secoue. Ne voilà-t-il pas que ses yeux s'embrument de larmes maintenant!

— Voyons, je suis malade?... C'est à ne plus me reconnaître, vraiment... Qu'est-ce que l'on donne?

— A quoi donc rêvait-elle? Mais lui, c'est un village natal qu'il rêve, à la petite église où ses mains d'enfant ont jadis allumé les cierges, au vieux banc du catéchisme, aux messes solennelles des jours de fête, à son père, à sa mère si tendre, à tout le beau passé où il était libre, candide, heureux.

— Qu'ai-je donc, ce matin? grogde-t-il, la voix bourru.

Et il double le pas, se gourmande, se secoue. Ne voilà-t-il pas que ses yeux s'embrument de larmes maintenant!

— Voyons, je suis malade?... C'est à ne plus me reconnaître, vraiment... Qu'est-ce que l'on donne?

— A quoi donc rêvait-elle? Mais lui, c'est un village natal qu'il rêve, à la petite église où ses mains d'enfant ont jadis allumé les cierges, au vieux banc du catéchisme, aux messes solennelles des jours de fête, à son père, à sa mère si tendre, à tout le beau passé où il était libre, candide, heureux.

— Qu'ai-je donc, ce matin? grogde-t-il, la voix bourru.

Et il double le pas, se gourmande, se secoue. Ne voilà-t-il pas que ses yeux s'embrument de larmes maintenant!

— Voyons, je suis malade?... C'est à ne plus me reconnaître, vraiment... Qu'est-ce que l'on donne?

— A quoi donc rêvait-elle? Mais lui, c'est un village natal qu'il rêve, à la petite église où ses mains d'enfant ont jadis allumé les cierges, au vieux banc du catéchisme, aux messes solennelles des jours de fête, à son père, à sa mère si tendre, à tout le beau passé où il était libre, candide, heureux.

— Qu'ai-je donc, ce matin? grogde-t-il, la voix bourru.

LA VIE SPORTIVE

OSCAR DESCHAMPS L'EMPORTE SUR "RED CAP" WILSON

Le boxeur de New-York a été inférieur au pugiliste local — La rencontre a été intéressante — Les préliminaires.

Oscar Deschamps, le boxeur poids-léger local, l'a remporté, hier soir, sur Red Cap Wilson de New-York, dans un combat de dix rondes, au théâtre Saint-Denis. La rencontre a été l'une des plus intéressantes que nous ayons eues à Montréal. Avant la bataille, Wilson était le favori et bien peu de gens s'attendaient à la victoire du Canadien, quoique ce dernier eut la sympathie générale. Un *knockout* par Wilson, dès les premières rondes, n'aurait pas été une grande surprise. Non seulement Deschamps a tenu bon pour les dix assauts, mais il a eu l'avantage marqué. La commission de boxe, nommée temporairement, s'est déclarée satisfaite de la soirée. Wilson pesait 132 livres et Deschamps, 133.

Les six premières rondes vont à Deschamps par une bonne marge. Le lanceur du Métropole a frappé trois contre un. Tournaient continuellement autour de Wilson, il lui a porté un "jab" de gauche peu dangereux mais tout de même fort douloureux. Deschamps ne semble pas bûcher dur mais les coups sont déclinés à la rapidité d'une machine. Wilson, à plusieurs reprises, paraissait se demander comment il devait se placer pour éviter les coups qui pleuvaient drus.

À la septième ronde, Deschamps fit la faute de mêler et cette fois Wilson était dans son élément. Il y avait longtemps qu'il attendait la chance de porter sa droite et il n'a pas manqué la première ouverture. Il porta un solide direct à la figure de Deschamps et un autre de la droite dans l'estomac. Le Canadien envoyé sur les câbles rebondit en un clin d'œil pour avoir recours au "clinch". Si Wilson avait été assez rapide pour répéter en temps, il n'y a pas de doute qu'il aurait couché le boxeur local, car celui-ci semblait épuisé.

Les deux boxeurs se sont dispersés dans cet état. À la huitième, ils semblaient fatigués. Leurs coups n'avaient plus la même force qu'auparavant. Wilson a débuté par une série de crochets, qui forcèrent Deschamps à reculer. Au milieu de l'engagement, Deschamps fit un ralliement sensationnel et ce fut à son tour de forcer son adversaire le long des câbles.

Les deux rondes furent remplies d'action rapide, mais les deux hommes avaient l'air à bout. Leurs coups n'avaient pas de force. À la fin de la rencontre, Wilson se blâma plus fort que Deschamps, mais les jambes commençaient aussi à lui plier.

LES AUTRES COMBATS

Joe Burns en connaissait trop pour Benny Murphy, qui fut mis hors de combat en deux rondes.

Dans la première ronde, Murphy se lança à l'attaque, mais Burns le fit tellement manquer qu'il jugea bon de demeurer sur la défensive. À la deuxième ronde, il se produisit une mêlée le long des câbles et Murphy fut atteint d'un solide uppercut de droite à la mâchoire. Il fut envoyé au plancher et prit avantage de huit secondes. Aussitôt qu'il fut remis sur pieds, Burns déclencha une série de coups dans le creux de l'estomac de son adversaire qui, cette fois, fut bel et bien mis hors de combat.

Young Danny Coogan a obtenu un avantage marqué contre Kid Baker, dans un combat de six rondes, le troisième de la soirée. À la deuxième ronde, Baker eut l'oeil gauche ouvert et sa blessure parut l'affecter quelque peu.

Coogan continue de s'améliorer et, hier soir, il a livré un bon combat. Il eut l'avantage du commencement à la fin. Dans les deux dernières, Baker tenta des ralliements mais c'est lui qui fut forcé d'encaisser. Coogan qui était sur ses gardes, le fit manquer mais plaça bien sa punition. À la fin de la rencontre, Baker était passablement épuisé tandis que Coogan était encore frais. Il y avait peu de différence dans la pesanté, Coogan pesait 122 livres et Baker 123 livres.

BRITT DÉFAIT SPUNK

Young Jimmy Britt, 110 livres et Kid Spunk, 112 1/2 livres, se sont tapochés comme deux petits démons dans la première rencontre au programme, qui dura les quatre rondes réglementaires.

Les honneurs furent passablement divisés dans les trois premières rondes, mais dans la quatrième, Spunk fut forcé dans toutes les di-

UN DEFI A BROUSSEAU

Nous recevons la lettre suivante que nous publions sans commentaires :

Buffalo, N.-Y., 28 janvier 1922. Chroniqueur sportif. Le Devoir, Montréal, Qué. Cher Monsieur, Je comprends que "Gene" Brosseau veut maintenant chatouiller mon poids-moyen de Milwaukee, Steve Choynski? Brosseau pourra obtenir un match quand il le voudra Steve Choynski? Brosseau pourra son camarade, Sailor Davis.

Davis n'était pas un champion mais il est un garçon capable et qui aurait fait beaucoup mieux si Brosseau ne lui avait décoché sa droite si tôt. Tant d'amateurs avaient répété à Davis que "Gene" ne valait plus rien et qu'il ne pouvait plus se battre que naturellement il l'avait cru. Le résultat c'est que Davis est tombé en face

d'une main droite, véritable marteau à percussion, qui aurait pu knock-out n'importe qui.

Je ne serais pas surpris que Choynski l'emportât sur Brosseau car Steve a battu Eddie Ricard et O'Hagen et il a montré aux amateurs de Montréal qu'il pouvait encaisser et aussi frapper. Il est une chose certaine, c'est que Brosseau ne pourra pas faire mal à Steve, quelle que soit la force de ses coups.

Ray Murray, le sportsman de Buffalo, qui m'a accompagné à mon dernier voyage à Montréal, veut parier n'importe quelle partie de \$1,000 que Brosseau ne sera pas sur ses jambes à la fin des dix rounds si Brosseau veut accepter de rencontrer Choynski.

Bien à vous,

Hugh Shannon,

gérant de Steve Choynski.

rections de l'arène. Spunk passa de vilains moments. Britt déclencha une terrible punition et le petit Spunk fut ébranlé à plusieurs reprises. D'un autre côté, Spunk s'affirma courageux en opposant une telle résistance. Britt était beaucoup plus grand que Spunk qui, d'un autre côté, pesait deux livres et demie de plus que Britt.

Les parties dars la Ligue de la Cité

LE STE-ANNE DÉFAIT LE SHAMROCK ET L'UNIVERSITY L'EMPORTE SUR LE WESTMOUNT.

Les clubs Sainte-Anne et University ont été les vainqueurs des parties de hockey jouées hier soir, dans la Ligue de la Cité, le premier l'emporta sur le club Shamrock, par un résultat de 3 à 2 et le second l'emporta sur le club Westmount par un résultat de 10 à 9. Pour décorer la victoire, l'University a eu besoin d'une minute et demie de jeu supplémentaire. Voici le détail des deux parties :

PREMIERE PARTIE			
Shamrock	Buts	Ste-Anne	
Lukeman	Défenses	Penny	
Misgrove	Défenses	Darvin	
McCarthy	Défenses	Spriggins	
Savard	Avants	Arnold	
Shea	Avants	Ducan	
Brophy	Centres	Jupp	
Lalonde	Subs.	McPherson	
Mills	Subs.	Bawles	
Doyle	Subs.	Sullivan	

SOMMAIRE			
1—Ste-Anne, Jupp	13.00		
2—Shamrock, Misgrove	4.00		
3—Ste-Anne, McPherson	7.30		
4—Shamrock, Savard	12.00		
5—Ste-Anne, Springgins	2.00		

DEUXIEME PARTIE

Westmount University

Baridon	Buts	Dooner
Norton	Défenses	Cully
Mollinson	Défenses	Heney
McFarland	Avants	D. Lyall
Hardy	Avants	Duclos
Bell	Centres	McGill
Saunders	Subs.	Gallery
Symon	Subs.	W. Lyall
	Subs.	Juchies
	Subs.	Griffith

SOMMAIRE

Première période			
1—Westmount, Hardy	4.30		
2—University, Cully	1.30		
3—Westmount, Bell	3.30		
4—Westmount, McFarland	1.30		
5—Westmount, Mollinson	2.00		
6—University, McGill	0.35		
7—Westmount, Hardy	0.30		
Deuxième période			
8—Westmount, Hardy	1.00		
9—University, Cully	4.00		
10—Westmount, Hardy	3.00		
11—University, Heney	0.30		
12—University, Duclos	1.30		
13—University, Cully	1.00		
14—Westmount, Saunders	1.30		
Troisième période			
15—Westmount, Bell	7.00		
16—University, Cully	1.30		
17—University, Duclos	10.30		
18—University, Duclos	0.30		
Période supplémentaire			
19—University, Cully	1.30		

Démonstration de culture physique

Ce soir, à 8 h. 30, dans la salle de l'hôtel de ville de Verdun, il y aura une démonstration de culture physique et de lutte par les élèves du professeur Emile Maupas. Le programme comprendra : 1.—Culture physique rationnelle, c'est-à-dire la portée de tous sans distinction d'âge et de sexe. 2.—Entraînement intensif comme préparation aux différents sports. 3.—Entraînement spécial pour les lutteurs et les boxeurs et démonstration de lutte par les Suédois Lindfors et le professeur Emile Maupas. M. Dubeau, le chef de police de Verdun présidera la soirée.

LES QUILLES

Dans les parties hebdomadaires de la classe "A", hier soir, Croteau, de l'équipe pourpre du National, a été à l'honneur sur toute la ligne en remportant le plus fort total pour trois parties et le plus fort résultat pour une partie simple. Voici les résultats détaillés :

National pourpre			
Croteau	208 213 269	690	
Bernard	200 179 169	548	
Marcel	155 212 194	561	
Dessard	194 159 149	502	
Desautel	192 214 174	580	
Totaux	949 977 955	2881	

M.A.A.A.			
Darling	220		
Bishop	163 191	351	
Gillb.	189 190 189	561	
Moir	197 193 200	590	
Brown	188 181 162	531	
Wallace	177 187 242	606	
Totaux	971 914 984	2869	

Bessners			
Mahoney	122 180 174	476	
Tabrett	202 192 180	574	
Mann	155 157 148	460	
Weinfeld	205 138 178	521	
Bessner	135 158 152	445	
Totaux	819 825 832	2476	

Canadiens

Bryson	170 172 154	496	
Pelletier	171 206 187	564	
Lorenzi	165 158 152	475	
Talbot	195 192 226	613	
Labelle	193 217 200	610	
Totaux	894 945 920	2758	

National			
Kauffman	173 144 236	553	
Filion	181 196 217	594	
Jodoin	203 214 181	598	
Bénard	197 224 207	628	
Meunier	168 156 173	497	
Totaux	922 954 1014	2870	

H. Simons & Sons

Dalpé	174 153 189	516	
Lafranchise	158 187 202	547	
Laplante	145 163 201	509	
C. Dalpé	191 167 223	581	
Sanguinet	197 179 181	557	
Totaux	865 849 996	2710	

La boxe

DEMPSEY CONTRE BRENNAN

New-York, 31. — Jack Dempsey défendra son titre de champion du monde contre Bill Brennan, de Chicago, dans un combat de douze rounds qui aura lieu à Madison Square Garden, le 17 mars. Les gérants des deux hommes ont déclaré que le contrat serait signé aujourd'hui.

Philadelphie, 31. — George Chagne, de Baltimore, a mis son adversaire Harry Carlson de Boston, hors de combat au cinquième round d'un combat de huit, ici, hier soir.

Londres, 31. — Dans un combat de 15 rounds, au National Sporting Club, hier soir, le matelot Jas Hall, le champion des services im-

périaux a défait George Spencer, de Montréal, Canada.

New-York, 31. — Moe Herscovitch, de Montréal, rencontrera Jimmy Kelly, du Bronx, dans un combat de 12 rounds, le 6 février au soir.

Une victoire de Stanislas Shyszko

Boston, 31. — Stanislas Shyszko, le champion du monde à la lutte, a pris deux chutes consécutives, hier soir, sur Dick Daviscourt, du Texas. Le champion a pris la première chute en 42 minutes, 35 secondes et la seconde en 22 minutes et 14 secondes.

Une victoire du Vancouver

Vancouver, 31. — Le Vancouver a défait le Seattle, hier soir. Le résultat est de 3 à 2. On a du jouer une période supplémentaire.

La raquette

LE CANADIEN DE ST-HENRI

Environ cent cinquante raquetteurs ont pris part, dimanche midi, au 41^e banquet annuel du Canadien de St-Henri à l'hôtel des Touristes, à Montréal-Est. M. W. Geoffrion, président du dîner et il avait à ses côtés plusieurs invités de marque, parmi lesquels nombre de membres du Richmond et du St-Paul.

Le club se prépare aussi à ses prochaines fêtes et voici son programme pour le mois de février : 1^{er} février—Date ouverte. 5 février—Sortie de l'Union de l'Ouest.

8 février—Date ouverte. 12 février—Course d'amateurs du club.

15 février—Soirée théâtrale.

16 février—Soirée théâtrale.

17 février—Marche des Vétérans.

19 février—Date ouverte.

22 février—Date ouverte.

25 février—Soirée de famille.

LE MONTAGNARD

Voici le programme du mois de février :

Mercredi 1^{er}—Sortie du Richmond, avec corps de clairons. Rassemblement carré Chaboult, à 7.30.

Dimanche 5—Sortie à Ste-Genève, sous la présidence de M. J.-B. Barbeau. Départ gare Bonaventure à 10 heures.

Mercredi 8—Sortie au chalet avec dames, sous la présidence de M. H. Roy. Départ Mont-Royal et Ave du Parc à 8 heures.

Dimanche 12—Sortie à St-Eustache. Président, Thomas Couillard. Départ gare Viger à 9.30 a.m.

Mercredi 15—Union tramp. Départ 149 Berri à 7.30 p.m.

Dimanche 19—Marche du National. Départ à 1 heure, 149 Berri.

Mercredi 22—Pendant de la crémallière. Président, Dr L. G. Geoffrion.

Vendredi 24—Assemblée men-

suelle.

Dimanche 26—Voyage à l'île Perrot. Président, H. Vinet, ancien président. Les Vétérans seront de la partie. Pour détails, voir journaux.

Les hommes forts

Arthur Giroux, l'homme fort de Saint-Henri, a décidé d'entreprendre deux tournois en trois jours. Le 22 février il s'est engagé à rencontrer Georges Henrichon et hier il a accepté de se mesurer contre Wilfrid Latour deux jours plus tôt, c'est-à-dire le 20.

Au Mont Saint-Louis

Il n'y aura pas de conférence le premier dimanche de février. Comme l'an dernier, elle sera remplacée par une réunion qui aura lieu le soir du 20 du même mois à 7.30. Le docteur Léo-E. Pariseau exposera sa collection de "Proclamation de guerre" et de médailles. Deux parties de hockey 1907 contre 1912 et 1917 contre 1922 seront jouées.

Le National

Les athlètes du National qui ont remporté les honneurs aux championnats en raquettes de l'Union canadienne de raquetteurs à Sorel, le 21 janvier dernier ont remporté les mêmes succès à Ottawa, samedi dernier. Les porte-couleurs de notre grande association canadienne-française sont revenus avec 21 prix sur 32, comme suit : 8 premiers, 9 deuxième, 4 troisième, 5 quatrième, 10 cinquième, 15 sixième, 16 septième, 17 huitième, 18 neuvième, 19 dixième, 20 onzième, 21 douzième, 22 treizième, 23 quatorzième, 24 quinzième, 25 seizième, 26 dix-septième, 27 dix-huitième, 28 dix-neuvième, 29 vingtième, 30 vingt-et-unième, 31 vingt-deuxième, 32 vingt-troisième.

Comme le raquetteur est en même temps parfait homme du monde, tous les membres de cette section vont se mettre à la tâche pour faire de leur treizième échec-bal du 8 février prochain l'événement chic de la saison. Plus de cent prix seront donnés aux gagnants du échec-bal.

Tous les membres voudront bien prendre note qu'il y aura mercredi sortie régulière avec dames.

Les marcheurs devront aussi se rendre à la palestra pour l'exercice ordinaire, à huit heures. Il y aura assemblée générale, mercredi, avant la sortie.

Plus de deux mille milles de "Salada"

Malgré la dépression commerciale dont il a tant été parlé la compagnie de thé "Salada" a accru ses ventes, en 1921, de 2,362,147 livres, effectuant un rendement total de plus de 11,596,000 livres. Si l'on plaçait tous ces paquets à la file, la chaîne en atteindrait 2196 milles de longueur.

L'INFLUENCE DU "DEVOIR"

- ☐ On ne doit pas mesurer l'influence d'un journal à son volume, pas plus qu'à son format.
- ☐ L'une est indépendante de l'autre. Il n'y a pas de corrélation entre les deux.
- ☐ Le "Devoir" n'est pas, matériellement parlant, un grand journal. Il est fait pour ceux qui savent lire.
- ☐ L'influence du "Devoir" est autrement grande que son format. Il est le journal de ceux qui veulent se renseigner bien.
- ☐ En politique fédérale, provinciale, municipale, dans tous les autres domaines, son avis a du poids. Un mot dit chez lui en vaut cent ailleurs. Ses lecteurs peuvent ne pas partager toutes ses idées ; quel journal est plus ennuyeux que celui dont vous ne pouvez savoir ce qu'il pense, ni pourquoi il se prononce de telle façon? Mais ils l'écoutent, car il leur fournit tous les jours matière à réflexion.
- ☐ Des adversaires politiques sont heureux de pouvoir le citer à l'appui de leurs dires. Sir Wilfrid Laurier le lisait tous les jours. C'est que l'avis du "Devoir" compte, qu'il faut savoir ce qu'il pense, et que, ne pas le lire, c'est être moins bien informé.
- ☐ Le "Devoir" n'est un grand journal ni par le poids ni par le volume. Il l'est par l'influence. Ceci n'est-il pas préférable à cela?

IL FAUT LIRE LE "DEVOIR"

Directeur : HENRI BOURASSA

TROIS SOUS
LE NUMERO

ABONNEMENTS PAR LA POSTE
Canada, \$6 par an. Etats-Unis et union postale, \$8.
Montréal et banlieue, \$10.

On s'abonne à 43, rue Saint-Vincent, Montréal.

IRLANDE

La constitution est élaborée

ON ANNONCE QUE L'IRLANDE AURA SA CHARTRE NATIONALE LE JEUDI OU VENDREDI. LES ELECTIONS MUNICIPALES.

Londres, 31 (S.P.A.) — On a officiellement déclaré à Dublin hier soir que le comité nommé par le gouvernement provisoire pour rédiger la constitution avait terminé son travail le 3 février. L'évacuation des troupes anglaises a continué hier. Des détachements de Tuam, Cahir et Fermoy se sont embarqués à Dublin pour les ports anglais. Un grand nombre de pièces d'artillerie ont été renvoyées. Les conseils municipaux en différentes parties de l'Irlande ont élu leurs maires et lords-maires, hier. Cork, Limerick et Sligo ont élu des républicains. Stephen O'Mara, après avoir été réélu maire de Limerick, a déclaré qu'il était républicain à l'heure actuelle que lorsqu'il avait été élu l'an dernier.

REELU LORD-MAIRE

Dublin, 31. — Le lord-maire Lawrence O'Neill a été réélu hier.

M. O'CALLAGHAN

Cork, 31. — Daniel O'Callaghan a été élu l'année dernière lord-maire de Cork. Hier, bien qu'il soit opposé au traité anglo-irlandais, il a été nommé par Liam Deane et la nomination a été secondée par Larry Egan. Les deux sont en faveur du traité.

DEFAIT

Shigo, Irlande, 31. — Michael Nevin, républicain travailliste, a défait Harry Dewey, travailliste partisan de l'Etat libre, et a été élu maire de Shigo. Sa majorité a été de quatre voix.

A LONDONDERRY

Londonderry, 31. — A Londonderry, les Sinn Féin ont retiré leur opposition hier et voté pour la réélection du maire O'Doherty, nationaliste, qui a récemment refusé d'accepter une résolution d'allégeance au Dail Eireann. O'Doherty, qui fut élu par une majorité de ses partisans, proposa une résolution contre la partition laquelle a été acceptée. Il déclara que les citoyens de Derry ne permettraient pas d'être expulsés de l'Etat libre, nonobstant tout accord signé par Craig et Collins.

Belfast, 31. — Sir William F. Coates a été réélu lord-maire de Belfast, hier.

POUR DUBLIN

Belfast, 31. — John Miller Andrews, ministre du Travail pour l'Ulster, accompagné par M. Gordon, secrétaire parlementaire, est parti pour Dublin hier pour conférer avec Joseph McGrath, ministre du Travail du Cabinet, et Dail Eireann, touchant la situation des chemins de fer.

C'est la première conférence tenue entre les ministres des gouvernements du nord et du sud depuis la récente réunion entre Sir James Craig, premier ministre de l'Ulster, et Michael Collins, chef du gouvernement provisoire irlandais.

ENTREVUE

Dublin, 31. — Le général sir C. F. Nevill Macready, ancien commandant militaire en Irlande, est venu à Dublin hier et a conféré avec Michael Collins, chef de l'hôtel de ville.

LE CONCLAVE SE PROLONGERAIT

DES DEPECHEES OFFICIEUSES LE LAISSENT CROIRE.

Paris, 31 (S.P.A.) — Selon une dépêche de Rome à l'agence Havas, il est possible que les cérémonies religieuses du conclave de Rome se prolongent afin de permettre au cardinal Bégin, de Québec, et aux deux cardinaux américains, actuellement en route, d'arriver à Rome à temps pour prendre part au scrutin qui doit élire un successeur à feu le pape Benoît XV.

PAS AVANT VENDREDI

Londres, 31 (S.P.A.) — Le correspondant du London Times à Rome mande qu'il a appris, selon toute probabilité, on ne procédera pas à l'élection du successeur de Benoît XV avant l'arrivée des cardinaux des Etats-Unis et du Canada. Ceux-ci seront peut-être rendus à Rome vendredi soir et bien que le conclave soit pour se réunir jeudi le nouveau pape ne sera pas élu avant samedi ou dimanche matin.

Avis postal

Une dépêche de lettres pour le Royaume-Uni pour être expédiée par le paquebot America qui quittera New-York le 4 février, sera fermée au bureau de poste central, Montréal, à 5.00 le 3 février.

Une dépêche de lettres pour le Royaume-Uni pour être expédiée par le paquebot Aquitania qui quittera New-York le 7 février sera fermée au Bureau de poste central, à 5.00 le 6 février.

Les acteurs de Berlin

Berlin, 31 (S. P. A.) — Les acteurs de Berlin menacent de se mettre en grève, s'ils n'obtiennent pas un salaire minimum de \$15 par mois avec une allocation additionnelle de 70 pour cent.

Les gérants de théâtres déclarent qu'une grève les ruinerait puisque leurs établissements sont déjà en fort mauvaise posture financière.

LES CATASTROPHES

L'affaire du "Knickerbocker"

UNE ENQUETE EST COMMENCEE POUR TROUVER LA CAUSE DE L'ACCIDENT. LE CHIFFRE DES VICTIMES EST DE 105.

Washington, 31 (S.P.A.) — Une enquête sur la cause du désastre du théâtre Knickerbocker, qui a causé la mort de plus de cent personnes, a été commencée, hier, par plusieurs agences du gouvernement du district de Columbia. Il se peut que le Sénat et la Chambre fassent de minutieuses enquêtes.

Le colonel Charles Keller, ingénieur commissaire, après avoir fait un examen personnel des débris, a déclaré qu'il croyait que l'écroulement avait été causé par un défaut des matériaux quelque part dans le toit. Il ajouta qu'il serait impossible maintenant de déterminer s'il y avait un défaut dans les matériaux.

Les plans pour le support du toit, dit le colonel Keller, indiquent que la capacité du toit était bien supérieure à ce que nécessitait un climat comme celui de Washington.

M. Healy, inspecteur de la construction, a déclaré qu'il croyait que les plans étaient sûrs et pratiques, et que la construction avait subi l'examen nécessaire.

Avant de commencer l'enquête sur le désastre, le grand jury fédéral s'est rendu sur la scène de la tragédie et a examiné les débris. Des témoins seront cités devant le jury sans délai afin de fixer le blame.

Constatant que tous les cadavres avaient été enlevés des débris, les autorités ont arrêté les recherches qui duraient depuis quarante heures. Le dernier cadavre a été retiré hier soir.

L'inspecteur Healey a ordonné que les murs fussent immédiatement jetés par terre par mesure de précaution. Des rumeurs ont circulé hier, que les murs étaient tombés sur les ouvriers et que plusieurs avaient péri.

Une liste vérifiée des morts indique que si aucun blessé ne meurt le nombre des victimes sera de 105. Il n'est pas vrai que trois autres personnes soient mortes. Une douzaine de personnes sont dans un état critique, cependant. Plus de 100 personnes ont reçu des blessures plus ou moins graves.

La tragédie a fait retarder presque toutes les soirées qui devaient avoir lieu cette semaine.

A part les cinq salles de cinéma contrôlées par la compagnie à qui appartient le Knickerbocker, les théâtres de la ville étaient ouverts hier. Des annonces avaient été publiées dans les journaux pour assurer que ces théâtres avaient été soigneusement inspectés et jugés sûrs. Harry Crandall, gérant, des autres théâtres n'étaient pas ouverts, a déclaré que c'était non parce que ces théâtres étaient considérés comme dangereux mais parce que lui et ses associés ne désiraient pas accepter de l'argent pour amusement pendant que la ville pleurait ceux qui avaient perdu leur vie au Knickerbocker.

Trois gouvernements ont exprimé leurs sympathies, hier. Ce sont le baron Shidehara, ambassadeur japonais, M. Sarraut, chef de la délégation française, et le ministre Brun, du Danemark.

Plusieurs familles riches de Washington ont eu un de leurs membres tués dans le désastre du théâtre Knickerbocker, qui est situé au cœur de la section nord-ouest de la capitale.

Deux journalistes éminents ont perdu la vie: Chauncey G. Brainard, correspondant du Brooklyn Daily Eagle à Washington, et Louis W. Strayer, du Pittsburg Despatch. Mme Brainard est morte aux côtés de son mari.

Parmi les autres victimes on remarque le Dr A. J. Barchfield, autrefois de Pittsburg et ancien représentant au congrès; Guy S. Eldredge, beau-frère du sénateur Smoot, de l'Utah; Mme Virginia Farrand, sœur de Julio Bianchi, ambassadeur du Guatemala aux Etats-Unis; M. Wilfrid Brosseau, de North Adams, Mass; et Mme Charles M. Weston, épouse du colonel Weston, du département de l'Artillerie américaine.

Le Bien-Etre de l'enfance

Les directeurs de l'association du Bien-être de l'enfance ont été choisis dans l'ordre suivant, au cours de l'assemblée annuelle de l'association:

Bureau de direction: président, M. Georges Vandelaar; 1er vice-président, L. C. Fortier; 2ème vice-président, M. Azarie Marsolin; directeurs: MM. Romeo Cusson, P. N. Carle, Emile Pigeon, Rodrigue Lamoureux, Henri Bernier, Dr Emile Boivin, l'abbé Pierre Richard, administrateur: M. J. A. A. Brodeur; secrétaire-trésorier, M. P. E. Leblanc; administrateur, M. A. Couture.

Le rapport financier accuse un surplus de \$1,101.69 au crédit de l'Association.

Maire de la Pointe-Gatineau

Ottawa, 31. — (S.P.C.) — M. J. Philias Legault a été élu, hier, maire de la Pointe-Gatineau, petit village situé à quelques milles de la capitale. Il a remporté la victoire sur M. Rodolphe Moreau, ex-maire et de nouveau candidat, par une voix seulement de majorité, soit par 168 voix contre 167.

Il y a des journaux à faire des paquets. Il y a des journaux qui meublent l'esprit. Le Devoir n'est pas un journal à paquets. Il est de l'autre catégorie. Un mois, 50 sous; un an, \$6.

SHACKLETON

DÉTAILS SUR SA MORT SUBITE

LE CORPS DU GRAND EXPLORATEUR REPOSE A MONTEVIDEO DANS UN CERCUEIL DE BOIS GROSSIER.

Montevideo, Uruguay, 31 (S. P. A.) — Le corps de sir Ernest Shackleton, explorateur anglais bien connu, repose à un hôpital, dans un cercueil de bois grossièrement travaillé qui a été fait spécialement pour lui par des pêcheurs norvégiens de l'île de South Georgia lors de sa mort le 5 janvier courant. Une escouade de soldats indigènes agit comme garde d'honneur. Jusqu'à ce que le corps soit envoyé en Angleterre, soit probablement jusqu'au 11 février, cette garde d'honneur sera maintenue par le gouvernement de l'Uruguay, lequel s'est organisé pour lui rendre, aussi d'autres honneurs. Le capitaine L. Hussey, météorologiste du Quest et ami très intime du défunt, qui est arrivé ici, dimanche dernier, avec le corps à bord du paquebot norvégien Professor Cruvel, a déclaré, en constatant la simplicité du cercueil de bois: «J'ai posé le grand explorateur. J'ai su certain que c'est précisément ce qu'il aurait souhaité, le cercueil ayant été fait pour lui par les pêcheurs norvégiens qu'il aimait beaucoup.»

Le capitaine Hussey a de plus déclaré, à l'occasion de la conférence de la Presse Associée que sir Ernest Shackleton était mort subitement à 3 heures du matin le lendemain de son arrivée à Rio-de-Janeiro à la principale station de pêche de South Georgia, petite île portant le nom de Gryvick et ayant une population de 200 habitants. Aussitôt après son départ de Rio-de-Janeiro et pendant toute la durée du trajet, le grand explorateur avait souffert de douleurs névralgiques dans la poitrine et le dos, mais cela, suivant lui, n'avait aucune espèce d'importance. En dépit des instances qu'on fit sur lui afin qu'on rebrousât chemin pour aller subir un traitement il persista à vouloir continuer son voyage, disant que les douleurs qu'il ressentait finiraient par disparaître d'elles-mêmes.

Le navire Quest est arrivé à Gryvick le 4 janvier au cours de l'après-midi, et sir Ernest Shackleton descendit aussitôt sur la côte afin de s'occuper lui-même des provisions et du charbon nécessaires. Il retourna au navire vers 9 heures du soir joyeux et plaisantant comme à l'ordinaire. Or c'est vers les 3 heures 30, le lendemain matin, que fut mandé le docteur Alexander Macklin, principal officier médical attaché au personnel de l'expédition, par sir Ernest lui-même, et l'on constata sur le champ que celui-ci souffrait gravement de douleurs névralgiques dans la poitrine et le dos. «Donnez-moi quelque chose pour arrêter cette indisposition réclame le malade, et dans quelques minutes je serai de nouveau sur pied.» A ce moment survint un autre médecin, le docteur James McIlwain, trois minutes après quoi sir Ernest réclamait assistance.

«Combien de temps sir Ernest Shackleton a-t-il lutté contre son mal, a déclaré le capitaine Hussey, nous l'ignorons mais il est mort comme il avait désiré mourir, soudainement et sans maladie traitant en longueur.»

Aussitôt après sa mort, le défunt a été transporté dans l'église anglicane de Gryvick décorée à son intention, des drapeaux anglais et norvégiens.

Le capitaine Hussey a déclaré, hier, que l'expédition serait, sans doute, poursuivie et que son programme tracé à l'avance sera exécuté avec succès. Le gouvernement norvégien l'a chargé officiellement de transmettre ses condoléances au ministre anglais.

CARNIVAL D'HIVER — OTTAWA, ONT., 28 JANVIER AU 4 FÉVRIER 1922.

Le carnaval d'hiver à Ottawa aura lieu du 28 janvier au 4 février inclusivement et des championnats de tout genre de sport s'y disputent. Le Pacifique Canadien maintient le service de trains le plus fréquent et le plus rapide entre Montréal et Ottawa. Voici le service complet:

Via la Ligne Courte (Vers l'Ouest)

Quitte Montréal, Gare Windsor: 8.15 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Ottawa, à 11.55 a.m.

9.20 a.m. tous les jours sauf le dimanche arrivant à Ottawa, à 12.20 p.m.

9.20 a.m. le dimanche seulement, arrivant à Ottawa à 1.00 p.m.

4.00 p.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Ottawa à 7.30 p.m.

6.35 p.m. le dimanche seulement, arrivant à Ottawa à 10.15 p.m.

8.15 p.m. tous les jours, arrivant à Ottawa à 11.15 p.m.

10.15 p.m. tous les jours, arrivant à Ottawa à 1.20 a.m.

(Via Lachute) (Vers l'Ouest)

Quitte la Gare Viger: 7.55 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Ottawa à 12.55 p.m.

8.20 a.m. le dimanche seulement, arrivant à Ottawa à 1.15 p.m.

5.30 p.m. tous les jours, arrivant à Ottawa à 10.30 p.m.

(Via la Ligne Courte) (Vers l'Est)

Quitte Ottawa, Gare Union: 5.50 a.m. tous les jours, arrivant à Montréal Gare Windsor, à 8.50 a.m.

6.40 a.m. tous les jours, arrivant à Montréal, Gare Windsor, à 9.40 a.m.

8.35 a.m. tous les jours, arrivant à Montréal, Gare Windsor, à 12.05 p.m.

3.00 p.m. le dimanche seulement, arrivant à Montréal, Gare Windsor, à 6.40 p.m.

3.45 p.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, Gare Windsor, à 6.45 p.m.

6.55 p.m. tous les jours, sauf le

COURTES

NOUVELLES

MURATORE EST MALADE

New-York, 31 (S.P.A.) — Lucien Muratore, premier ténor de la troupe d'opéra de Chicago, a subi une opération pour appendicite aiguë à l'hôpital Audubon, hier. Il a été transporté de l'hôtel Ritz-Carlton à midi et mis sur la table d'opération un peu avant 1 heure.

LA POSSESSION DES Gobelins

Paris, 31. — Le gouvernement hongrois qui a récemment protesté contre l'usage de la fameuse collection des Gobelins comme garantie fournie par l'Autriche pour faire un emprunt aux Etats-Unis, a renouvelé sa protestation au Conseil des ambassadeurs dans une note reçue ici, hier. La note prétend que les tapisseries appartiennent autant à la Hongrie qu'à l'Autriche et que cette dernière ne peut en disposer sans le consentement de la Hongrie.

LE CAPITAINE PRITCHARD

Londres, 31. — Le capitaine John Pritchard, ancien commodore de la flotte Cunard, est mort hier. Il a été commandant du "Mauretania", au premier voyage de ce paquebot de Liverpool à New-York en 1907. Il débuta comme garçon de cabine.

DITTMAN S'EST EVADE

Berlin, 31. — Ludwig Dittman, que la Cour suprême de Leipzig a récemment condamné à quatre ans de prison pour le torpillage du navire hospital "Llandovery Castle" durant la guerre, s'est enfui de la prison de Naumburg. Une récompense de 50,000 marks a été offerte pour sa capture.

M. PERLEY EST A NEW-YORK

New-York, 31. — Sir George Perley, haut commissaire canadien à Londres depuis sept ans et demi, est arrivé ici hier, de Southampton, ce soir, pour Ottawa où il rendra sa démission au nouveau gouvernement du Canada. Sir George est accompagné de lady Perley. Il dit ne pas savoir du tout quel sera son successeur.

M. POINCARE RECÔIT

Paris, 31 (S.P.A.) — Le premier ministre Poincaré a reçu, hier, Eoin MacNeill, Michael E. White, Michael Hagen et Desmond Fitzgerald, représentants du gouvernement irlandais.

NOUVEAU NOM

Toronto, 31. — Après avoir conféré avec M. J. J. Morrison, secrétaire des fermiers-unis de l'Ontario, les agriculteurs du comté de Welland ont décidé de changer l'appellation de leur organisation politique d'après une dépêche spéciale au Toronto Star. La Welland County Progressing Political Association sera désormais connue sous le nom de United Farmers' Political Association of Welland County.

M. CRERAR PREND DES VACANCES

Winnipeg, 31. — M. T. A. Crerar, chef du parti progressiste, est parti pour le sud des Etats-Unis prendre quelques semaines de repos.

M. FIELDING EST ENRHUME

Ottawa, 31. — M. W. S. Fielding, ministre des finances, souffre d'un rhume qu'il a contracté en voyageant dans l'Est. On croit qu'il sera en état de reprendre ses fonctions dans quelques jours.

M. Eugène Poitevin

M. Eugène Poitevin, employé au service géologique du ministère des Mines à Ottawa, a obtenu avec grande distinction le doctorat en sciences de l'université de Montréal. Il s'est présenté hier après-midi, devant un jury de la faculté des sciences pour développer une thèse sur la formation des couches d'amiant dans la région de Black Lake. Il a répondu également à deux questions que lui a posées le jury touchant la formation des gisements de platine et touchant les phénomènes du volcanisme. M. Poitevin a employé l'illustration, le schéma, la carte géographique, la projection à la lanterne, l'exposition de minéraux, et il ne pouvait mieux compléter le développement de sa thèse de doctorat.

Le jury comprenait le R. P. Morin, c.s.v.; le Dr Ernest Gendreau, Ph. D. et licencié ès-sciences de l'université de Paris; et M. Mailhot, professeur de minéralogie à la Faculté des sciences et à l'Ecole polytechnique. Le jury a décerné à M. Eugène Poitevin le doctorat en sciences avec grande distinction. On remarque dans l'assistance, M. le sénateur F. L. Beique, président du conseil d'administration de l'université; M. le juge Eug. Lafontaine, doyen de la Faculté de Droit; M. Ewen, directeur de l'Ecole polytechnique; M. H. Laureys, directeur de l'Ecole des hautes études commerciales; M. F. C. Laberge, ingénieur civil; M. Boyer, président de la commission administrative de l'Ecole polytechnique; M. l'abbé Desrosiers et M. le Dr G. H. Baril, professeur de chimie. La démonstration a eu lieu dans l'amphithéâtre de chimie de l'université de Montréal.

dimanche, arrivant à Montréal, Gare Windsor, à 10.25 p.m.

(Via Lachute)

(Vers l'Est)

Quitte Ottawa, Gare Union: 8.00 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.00 p.m.

8.30 a.m. le dimanche seulement, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.15 p.m.

5.30 p.m. tous les jours, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 10.30 p.m.

(Via Lachute)

(Vers l'Est)

Quitte Ottawa, Gare Union: 8.00 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.00 p.m.

8.30 a.m. le dimanche seulement, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.15 p.m.

5.30 p.m. tous les jours, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 10.30 p.m.

(Via Lachute)

(Vers l'Est)

Quitte Ottawa, Gare Union: 8.00 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.00 p.m.

8.30 a.m. le dimanche seulement, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.15 p.m.

5.30 p.m. tous les jours, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 10.30 p.m.

(Via Lachute)

(Vers l'Est)

Quitte Ottawa, Gare Union: 8.00 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.00 p.m.

8.30 a.m. le dimanche seulement, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.15 p.m.

5.30 p.m. tous les jours, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 10.30 p.m.

(Via Lachute)

(Vers l'Est)

Quitte Ottawa, Gare Union: 8.00 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.00 p.m.

8.30 a.m. le dimanche seulement, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.15 p.m.

5.30 p.m. tous les jours, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 10.30 p.m.

(Via Lachute)

(Vers l'Est)

Quitte Ottawa, Gare Union: 8.00 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.00 p.m.

8.30 a.m. le dimanche seulement, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.15 p.m.

5.30 p.m. tous les jours, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 10.30 p.m.

(Via Lachute)

(Vers l'Est)

Quitte Ottawa, Gare Union: 8.00 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.00 p.m.

8.30 a.m. le dimanche seulement, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.15 p.m.

5.30 p.m. tous les jours, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 10.30 p.m.

(Via Lachute)

(Vers l'Est)

Quitte Ottawa, Gare Union: 8.00 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.00 p.m.

8.30 a.m. le dimanche seulement, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.15 p.m.

5.30 p.m. tous les jours, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 10.30 p.m.

(Via Lachute)

(Vers l'Est)

Quitte Ottawa, Gare Union: 8.00 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.00 p.m.

8.30 a.m. le dimanche seulement, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.15 p.m.

5.30 p.m. tous les jours, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 10.30 p.m.

(Via Lachute)

(Vers l'Est)

Quitte Ottawa, Gare Union: 8.00 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.00 p.m.

8.30 a.m. le dimanche seulement, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.15 p.m.

5.30 p.m. tous les jours, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 10.30 p.m.

(Via Lachute)

(Vers l'Est)

Quitte Ottawa, Gare Union: 8.00 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.00 p.m.

8.30 a.m. le dimanche seulement, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.15 p.m.

5.30 p.m. tous les jours, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 10.30 p.m.

(Via Lachute)

(Vers l'Est)

Quitte Ottawa, Gare Union: 8.00 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.00 p.m.

8.30 a.m. le dimanche seulement, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 1.15 p.m.

5.30 p.m. tous les jours, arrivant à Montréal, Gare Viger, à 10.30 p.m.

(Via Lachute)